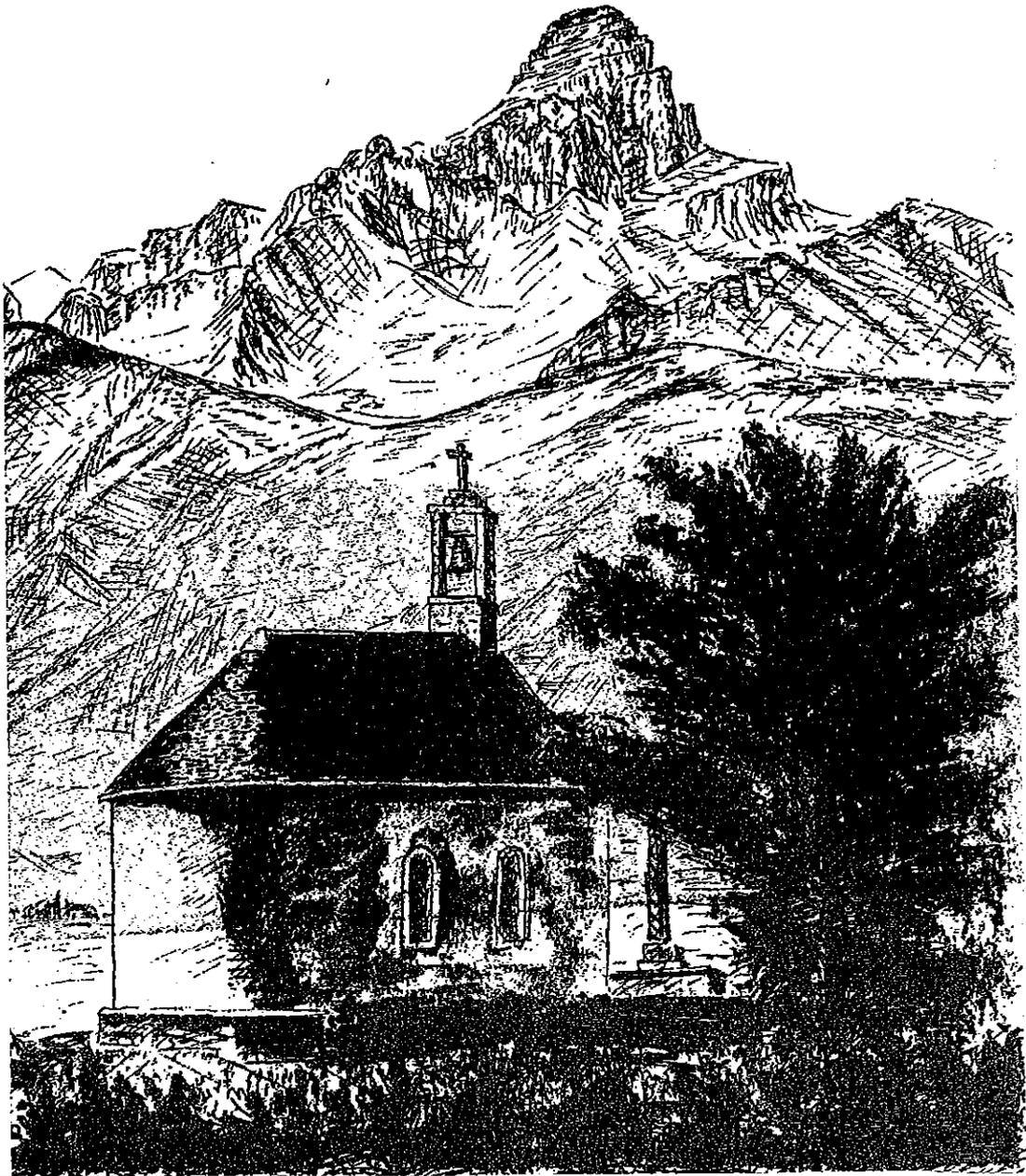
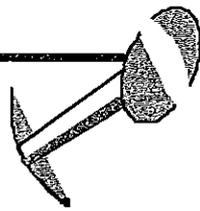


LE PETIT CORPATUS



MARS / AVRIL 2001

N°165



EDITO



Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Chers Amis,

Les élections municipales sont terminées et ont permis la mise en place d'une nouvelle équipe qui s'occupera de la gestion de notre Commune pour les 6 années à venir. Elle s'est déjà mise au travail et un certain nombre de chantiers vont se mettre en route: Salle de Réunion de la Mairie (qui servira également de salle de cinéma); Médiathèque; Etude pour la réhabilitation de l'Ecole dans le cadre des travaux de réhabilitation des maisons Evrard, Dévoluy, Giraud, Porcero et maisons Marinou et Frenoy pour assainir et faire revivre le quartier sous l'église grâce à des logements et à des boutiques pour les libraires du Village du Livre; Réfection de la voirie en essayant si cela se peut de la refaire à l'ancienne, avec caniveau au milieu de la rue et non pas le long des maisons pour assainir celles-ci puisque nous sommes en zone de montagne à fortes précipitations; Démarrage des travaux d'assainissement à l'automne avec enfouissement des lignes électriques au bord du Lac et élargissement de la voirie pour accéder au Lac; en liaison avec la Communauté de Communes, Continuation de l'aménagement des rives du Lac avec un accès pour le bateau au mois de Septembre et installation du Centre Départemental d'Aviron; Création de WC publics modernes sur 3 ans (Parking Prayer, Jardin de Ville, jeu de boules et Place Napoléon); Réfection du Jardin de Ville; Etude pour la réhabilitation de la Salle des Fêtes; Traitement du glissement de terrain de l'Adverseil lorsqu'il se sera stabilisé pour rétablir l'accès aux parcelles agricoles et forestières.

Donc, de nombreux projets en cours ou à étudier, en ayant le souci de maintenir la pression fiscale à son niveau actuel et d'essayer de ne pas augmenter les impôts.

C'est un défi important que l'ensemble du Conseil Municipal entend relever avec votre aide et pour le bien-être de l'ensemble de la population.

*Avec très très remerciements pour la confiance que
vous nous avez renouvelée et toute les Amis*

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3 FÉVRIER 2001

PRESENTS : MM.
CARDIN, FRANCOU-
CARRON, REYNIER,
GONSOLIN,
PASDRMADJIAN,
PELLISSIER.

ABSENTS : MM. CALVAT,
DUMENIL, BOULANGER;
CORBY ; ROUX ; CROCHON.

Secrétaire de Séance :
M.GARAUD.

Ordre du Jour :

- I)- Tarifs Eau 2000/2001.
- II)- Tarifs OM 2001.
- III)- Agrément de deux co-traitants Convention de Maîtrise d'œuvre passée avec Cabinet CHARRON-RAMPILLON.
- IV)- Contrat de travail Daniel GONTARD.
- V)- Travaux RTM chemin Micro-Centrale.
- VI)- Questions diverses.

~~~~~

**I)- TARIFS EAU  
2000/2001 :**

Le Maire propose de rencontrer les services spécialisés sur les réseaux d'eau et d'assainissement afin d'intégrer au mieux, dans les prix futurs, le coût des travaux sur le réseau d'assainissement de la Commune.

**II)- TARIFS OM 2001 :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du bilan 2000 relatif au service des ordures ménagères et traitement des déchets de la Commune.

Les dépenses afférentes à ce service sont constituées par le service de ramassage

des ordures ménagères, le transport et le traitement de ces déchets (le traitement se fait actuellement à LIVET-GAVËT) et le fonctionnement de la déchetterie (permanence bi-hebdomadaire, location de terrain et bennes, enlèvement des bennes).

Le bilan cette année est déficitaire principalement du fait de l'ouverture de la déchetterie et, pour retrouver l'équilibre financier de ce service, le Maire propose de réactualiser la base de paiement de la redevance.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de passer la redevance de base de 390 F à 410 F, la redevance étant répartie selon les catégories basées sur l'Arrêté Préfectoral du 25 Juillet 1985.

(Voir tableau en Mairie)

**III)- APPROBATION D'UN  
CONTRAT DE MAÎTRISE  
D'ŒUVRE :**

La question de l'agrément de deux co-traitants au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le Cabinet CHARRON-RAMPILLON sera étudiée ultérieurement.

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de passer avec le Cabinet ETUDES ET PROJETS, ingénieurs conseils, un contrat de maîtrise d'œuvre confirmant sa désignation et précisant les conditions de son intervention en ce qui concerne les travaux suivants :  
Assainissement Eaux Usées.

Le Maire donne ensuite lecture du projet de contrat de maîtrise d'œuvre préparé à cet effet, qui prévoit un forfait d'honoraires de 958 000 F HT soit 1 145 768 F TTC pour le

Cabinet ETUDES ET PROJETS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le texte, dont il vient d'être donné lecture, du contrat de maîtrise d'œuvre à passer avec le Cabinet ETUDES ET PROJETS pour l'étude, la direction et le règlement des travaux précités

- autorise le maire à signer les divers documents ayant trait au contrat d'ingénierie, ainsi qu'au contrat de travaux et à lancer la procédure d'appel d'offres correspondante.

**IV)- CONTRAT DE  
TRAVAIL DANIEL  
GONTARD :**

Avant de se prononcer, le Conseil Municipal souhaite avoir des informations sur l'emploi de chargé de mission pour la mise en place du Village du Livre et propose une réunion de travail à ce sujet le samedi 10 février 2001, à laquelle sera convié M. Daniel GONTARD.

**V)- TRAVAUX RTM  
CHEMIN MICRO-  
CENTRALE :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis l'automne dernier, plusieurs glissements de terrain se sont produits sur la Commune de CORPS. Le premier glissement a eu lieu sous le village de vacances, emportant le chemin d'accès à la micro-centrale.

Mais le dernier événement est d'une importance sans commune mesure avec le premier glissement ; en

effet, une masse de terre, évaluée par les services du RTM à 500 000 m<sup>3</sup>, a dévalé sur plusieurs centaines de mètres au lieu-dit l'Adverseil pour finir sa course dans le lit de la Sézia, provoquant la création d'un petit lac.

Les agents du RTM se sont rendus sur place pour estimer les travaux les plus urgents à entreprendre.

Une maison se trouve actuellement complètement isolée car la coulée de boue a recouvert le chemin d'accès à cette habitation principale.

Après délibération, le Conseil Municipal demande que la Commune de CORPS soit classée en zone de catastrophe naturelle et que la Communauté de Communes se charge, dans le cadre de ses compétences, d'effectuer une étude de terrain pour la création d'un accès à la ferme de M. MAGNAN.

## VI)- QUESTIONS DIVERSES :

1) L'Association CINÉ-VADROUILLE, qui souhaitait rencontrer les membres du Conseil Municipal, présente à l'Assemblée le fonctionnement de son organisme : née en 1996, l'Association a pour objectif d'organiser des séances de cinéma dans les communes situées entre La Salle en Beaumont et St Bonnet en Champsaur. 726 séances ont eu lieu en 1996 et 2076 en 2000.

Un problème va se poser sur la Commune de CORPS au moment des travaux de rénovation de la Bibliothèque ; la Commune peut mettre à disposition,

pour les projections, la salle de l'école maternelle, mais conseille à l'association de se mettre en contact avec le village de vacances dont la salle polyvalente est bien équipée pour le cinéma.

Le Maire, d'autre part, envisage de demander au Conseil Général de l'Isère une subvention de fonctionnement pour l'Association CINÉ-VADROUILLE.

### 2) Urbanisme :

\* Dossier K9002 : avis favorable du Conseil Municipal

\* Réponse à la lettre de M. FRENOY : la maison cadastrée AC 166 est intégrée dans l'opération de rénovation du Centre-bourg.

\* Demande de Mme SERAPHIN pour l'écoulement des eaux pluviales aux abords de sa maison : la Commune s'engage, si elle devient seule propriétaire de la ruelle, comme prévu sur les plans établis par M. BOURNAY, géomètre, à drainer les eaux de pluie par réfection du sol de la ruelle et en demandant aux riverains, pour les toits qui en seraient dépourvus, d'installer des cheneaux de récupération des eaux pluviales.

\* Demande de Mme FRANCOÛ-CARRON pour la mise en place d'un système d'écoulement des eaux : accord du Conseil Municipal.

### 3) Demande de subvention pour travaux d'aménagement d'un café littéraire et d'une salle d'exposition :

Le Maire informe le Conseil Municipal des termes de la lettre du Sénateur DESCOURS en date du 08 Novembre 2000 à propos de l'obtention éventuelle d'une aide financière dans le cadre des fonds de la réserve parlementaire du

Sénat. Cette aide pourrait faciliter la réalisation d'un café littéraire et d'une salle d'exposition dans la maison récemment acquise par la Commune, le montant de ces travaux étant estimé à 603980 F TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la demande d'aide financière auprès du Sénateur DESCOURS pour la réalisation de ces travaux dans la maison cadastrée AC 698 et charge le Maire d'accomplir toutes les formalités pour la mise en œuvre de cette démarche.

### 4) Information sur le contentieux Commune / ASLCA :

Le Maire donne lecture de l'Arrêt de la Cour d'Appel de Grenoble en date du 29/01/2001 :

«La Cour ... réforme le jugement déféré en ce qu'il s'est déclaré compétent pour connaître l'action engagée par l'Association Syndicale Libre du Canal d'Arrosage de Corps ... se déclare incompétente ; renvoie les parties à mieux se pourvoir ; dit qu'il n'y a lieu à faire application des dispositions de l'Article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile ; condamne l'Association Libre du Canal d'Arrosage de Corps aux dépens de première instance et d'appel, avec pour ceux d'appel application au profit de la SEARL DAUPHIN & NEYRET, avoués, des dispositions de l'Article 699 du Nouveau Code de Procédure Civile. »

.....

# LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL EN REUNION

La première réunion du nouveau Conseil Municipal de CORPS a eu lieu le Samedi 17 Mars, la liste « Continuer la Modernisation de Corps » ayant été élue en totalité lors du premier tour de scrutin le 11 Mars dernier.

L'ordre du jour était simple : l'élection du Maire et des Adjoints.

Gérard CARDIN a été réélu Maire de Corps. Il a tenu à remercier l'équipe sortante, qui a fait un bon travail pendant le dernier mandat, notamment Eugène PELLISSIER et Gisèle ROUX, élus pendant de très nombreuses années et qui ne se représentaient pas. Monsieur CARDIN a félicité les membres de son nouveau Conseil pour leur élection au premier tour, il a remercié l'ensemble des Corpatus pour la confiance qu'ils lui témoignent et se dit être encore plus redevable vis à vis de la population du fait de l'absence d'opposition. Il ne faudra donc pas décevoir pendant les 6 prochaines années et il compte sur son équipe, solide, soudée et jeune, pour continuer les projets en cours (le lac, les travaux d'embellissement du village...) et mettre en œuvre de nouveaux chantiers (assainissement, création d'entreprises, mise en place du Village du Livre...).

Magali FRANCOU-CARRON est élue première Adjointe, elle aura la charge de l'Intercommunalité (Communauté de Communes, relations avec la Matheysine et les Hautes-Alpes) et du Développement Touristique.

Luc REYNIER retrouve ses fonctions de deuxième Adjoint chargé des Sports et des Manifestations Festives.

Enfin, Gaspard PASDRMADJIAN, troisième Adjoint, aura en charge les grands Travaux.

Chaque Conseiller Municipal s'est vu attribuer des fonctions spécifiques. Jean-Marie GONSOLIN garde son rôle actif dans la Défense des Sentiers et des Forêts, les dossiers relatifs aux Ordures Ménagères et à l'Eau. Nicole BOULANGER suivra les Finances et le budget. Rodolphe MASSE s'occupera de la Jeunesse et des Relations avec les Pompiers. Arsène DUBOIS traitera les questions liées à l'Agriculture et aux Alpagnes. Patricia CELCE sera l'interlocutrice privilégiée pour les Parents d'Elèves et les Installations liées à l'Enfance. Franck GARAUD s'occupera du Développement Economique et Touristique et de la Gestion du Personnel Communal. Jean-Pierre PELLISSIER prendra en charge les dossiers d'Urbanisme, en collaboration avec le troisième Adjoint.

Tous les membres du nouveau Conseil Municipal sont, bien sûr, à la disposition de la population pour toute question liée à la Mairie.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal ont été fixées aux Samedis 24 Mars 2001 à 10H et 7 Avril 2001 à 10H en Salle du Conseil.

Rappelons que ces réunions sont publiques et que toute la population est invitée à y assister.



**- ASSEMBLEE GENERALE 2000 -**

SAMEDI 10 FEVRIER 2001

PRESENTS : MM. S.GARAUD, S.BALMET, J.M GONSOLIN, G.ROUX, R.A MOUSSIER, M.CHATAIN, V.AVY, H.VINCENT, J.SAVIGNON, M.FRANCOU, L.REYNIER, N.GALVAIN, C.BERNARD, C. et L.CLERGEAUD, V.GUZZO, G.CARDIN.

ORDRE DU JOUR : - Rapport d'Activité  
- Rapport Financier  
- Activité 2000.

Suzette GARAUD, Présidente, débute la séance, remercie les participants, rappelle le rôle d'accueil et de rencontre de la Bibliothèque.

Une progression a été enregistrée sur l'ensemble de l'année 2000 concernant les adhérents et le nombre de prêts de livres. De nombreux achats ont pu être ainsi réalisés et des dons importants ont été effectués cette année.

La Présidente rappelle le départ pour raisons personnelles de Jacqueline DENOYER, elle la remercie pour toutes ces années de travail. Le remplacement est assuré par Valérie GUZZO.

**I) RAPPORT D'ACTIVITE :**

Au cours de l'année 2000, nous avons compté :

- 174 Abonnés (/165 en 1999) dont :
- 72 Cartes Adultes
- 65 Cartes Retraités/Etudiants
- 37 Cartes Enfants.

Nous avons effectué : 6 898 prêts de livres dont 3 602 BD ou livres Enfants.

Concernant les achats : - 119 Romans  
- 53 BD  
- 18 Livres Enfants. Soit un total de 190 achats (/152 en 1999).

Pour les abonnements aux magazines : En 2000, nous avons reçu « GEO », « Le Nouvel Observateur », et également « Alpes Magazine ». Propositions d'abonnements : VERTICALROC (Magazine Montagne) et l'Alpe (Revue du Musée Dauphinois).

**II) RAPPORT FINANCIER :**

Quitus est donné à la gestion.

**RECETTES**

|                |                  |
|----------------|------------------|
| Abonnements    | 10 315,00        |
| Dons           | 150,00           |
| Loterie        | 1 930,00         |
| Subvention CGI | 4 640,00         |
| Avoir Poste    | 3 815,85         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>20 850,85</b> |

**DEPENSES**

|                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| Achats Livres                 | 14 126,48        |
| Abonnements Magazines         | 1 277,00         |
| Papeterie                     | 900,05           |
| Cotisation Maison du Tourisme | 150,00           |
| Timbres                       | 30,00            |
| Réception                     | 129,02           |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>16 612,55</b> |

*Balance Positive au 31/12/00 : 4 238,30 F.*

Le projet de budget est approuvé.

**PROJET DE BUDGET :**

**RECETTES**

Abonnements 10 800,00  
Loterie 2 000,00

**TOTAL 12 800,00**

**DEPENSES**

Achats Livres 11 000,00  
Abonnements Magazines 1 300,00  
Papeterie 500,00

**TOTAL 12 800,00**

**TARIFS 2001 :**  
- Tarif Adulte : 70F  
- Tarif Retraité ou Etudiant : 60F  
- Tarif Enfant : 50F.

Une augmentation est prévue pour 2002, d'une valeur d'environ 10F supplémentaires, réajustables selon la valeur de l'Euro.

La location par livre est de 10,00F (Roman, Policier, Science-Fiction, BD ou Enfant).

Durée du prêt : 3 semaines. Prolongation d'une semaine supplémentaire gratuite en avertissant les responsables. Certains adhérents dépassent ce délai ce qui pénalise les autres lecteurs.

Concernant les nouveautés le délai est fixé à 2 semaines.

**HORAIRES :**  
- Jeudi de 10H à 12H.  
- Samedi de 10H à 12H.

### **III) ACTIVITES**

Activités scolaires :

Maintien de la venue des élèves de l'Ecole de Corps avec les instituteurs tous les 15 jours.

Remerciements : Nous remercions toutes les personnes qui ont effectué des dons ainsi que le travail des bénévoles.

Suite au Prix Obiou, le lauréat Michel VERRIER nous a fait l'honneur d'une visite à la Bibliothèque pour dédicacer son œuvre et rencontrer le Comité de Lecture.

Projet :

Le déménagement est prévu fin mars pour aller à la Cure durant les travaux. Le déménagement définitif aura lieu cet été. Un service restreint sera assuré jusqu'au changement de locaux. L'ouverture sera marquée par une inauguration. Le matériel informatique va être disponible et la saisie des documents débutera rapidement.

Une loterie par cases numérotées sera à nouveau proposée durant les mois d'été, pour nous permettre l'achat de quelques livres supplémentaires.

M.Gérard CARDIN, Maire de Corps, nous précise les projets d'installation de la Bibliothèque multimédia en présentant les plans des travaux et rappelle la mise en place d'un poste à plein temps sur la structure.

Tous les présents sont invités à partager le pot de l'amitié, et à manger les bugnes et gâteaux « maison » très appréciés. Rendez-vous pour l'apéritif de l'été au cours duquel nous tirerons la loterie.



# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CORPS

## Liste des derniers livres achetés

- PLEIN CIEL *Danielle STEEL*  
LA PERLE DU CARDINAL *Rose VINCENT*  
L'ÉDUCATION D'UNE FÉE *Didier VAN CAUWELAERT*  
GARÇON MANQUÉ *Nina BOURAOU*  
CHOCOLAT *Joanne HARRIS*  
NI CHAUD, NI FROID *Minette WALTERS*  
L'ÉPREUVE DU SOLISTE *Barbara TRAPIDO*  
LA MAISON DES ENFANTS *J. BOISSARD*  
LES DEMI-FRÈRES *Denis HUMBERT*  
CRINIÈRE AU VENT *Françoise BOURDIN*  
J'AI TROIS AMOURS *Irène FRAIN*  
DES JOURNÉES OCRES ET SÈCHES *Claude COURCHAY*  
BONENCONTRE *Henry NOULLET*  
LES NOËLS BLANCS *Christian SIGNOL*  
UN SOUPER DE NEIGE *Jean ANGLADE*  
LE VIN BOURRU *Jean-Claude CARRIÈRE*  
NOTRE DAME DES CARAÏBES *Yves VIOLLIER*  
ADIEU MON UNIQUE *Antoine AUDOUARD*  
LE CONCILE DE PIERRE *Jean-C. GRANGÉ*  
FONCTIONS VITALES *Tess GERRITSEN*  
MÉTAPHYSIQUE DES TUBES *A. NOTHOMB*  
LYDIA DE MALEMORT *Gilbert BORDES*  
LE MESSAGE *Andrée CHÉDID*  
DANS LA DOUCE CHAIR DES VILLES *Marie ROUANET*  
LA DERNIÈRE NEIGE *Hubert MINGARELLI*  
LES GRIMPEURS DE MURAILLE *René DESMAISON*  
LA CORRESPONDANTE *Eric HOLDER*  
L'HOMME QUI MURMURAIT À L'OREILLE  
DES CHEVAUX *Nicholas EVANS*  
ON NE S'ENDORT JAMAIS SEUL *René FREGNI*  
99 F *Frédéric BEIGBEDER*  
PEAU DE CHAMOIS *Charles MALY*  
FEUILLES D'AUTOMNE *Adeline YEN MAH*  
L'IRRÉSOLU *Patrick POIVRE D'ARVOR*  
LES MAL PARTIS *Sébastien JAPRISOT*  
TERRASSE À ROME *Pascal QUIGNARD*  
UNE FILLE PERDUE *Marcel LACHIVER*  
LES DÉFRICHEURS D'ÉTERNITÉ *Claude MICHELET*  
DIABOLUS IN MUSICA *Yann APPERRY*  
LE FOND DE L'ÂME EFFRAIE *Guy LANGLOIS*  
NOIR COMME LE SOUVENIR *C. THOMPSON*  
OSMOSE *Yann QUEFFELEC*  
INGRID CAVEN *Jean-Jacques SCHUHL*  
L'ABOLITION *Robert BADINTER*  
LE FANTÔME D'ANIL *Mickaël ONDAATJE*  
LE PARI *Dominique DEMERS*  
SEULE CONTRE LA LOI *W. Wilkie COLLINS*  
LES ORPHELINES T.1 JANET/T. 2 CRYSTAL  
*VIRGINIA C. ANDREWS*  
L'AMOUR D'UNE SŒUR *Georgia BOCKOVEN*  
L'HYPNOTISEUR *KONSALIK*  
JULIE *Daniel CROZES*  
LE BONHEUR EN PROVENCE *Peter MAYLE*  
BALZAC ET LA PETITE TAILLEUSE CHINOISE  
*Dai SIJIE*  
LES HÉRITIÈRES T. 2 AURÉLIE *J. DUQUESNE*  
LE CAVALIER DU BAÏKAL *Bernard CLAVEL*  
OISANS NOUVEAU, OISANS SAUVAGE *J.-M. CAMBON*  
L'ALAMBIC *Didier CORNAILLE*  
COPAIN DES MONTAGNES *Frédéric LISAK*  
HARRY POTTER ET LA COUPE DE FEU *J.K. ROWLING*  
LE GRAND LIVRE DES ACTIVITÉS  
ARTISTIQUES *R. de J. RODRIGUEZ*  
MEURTRES EN THALASSO *Madeleine CHAPSAL*  
LES TERRES FROIDES *Yves BICHET*  
MES CHERS AMIS *Pierre BOTTON*  
PLUS FORT QUE LA HAINE *Tim GUÉNARD*  
J'IRAI CRACHER SUR VOS TOMBES *B. VIAN*  
LES MURS VIVANTS *Jean CAVÉ*  
MON AMOUR *Yves CHARNET*  
CHARLES TRENET *Pascal BUSSY*  
LA CONVERSATION AMOUREUSE *Alice FERNEY*  
CHARLES TRENET *Noël BALEN*  
LA BÊTE DU GÉVAUDAN *Michel LOUIS*  
TAZMAMART CELLULE 10 *Ahmed MARZOUKI*  
LA HAINE DE FAMILLE *Catherine CUSSET*  
LA SIESTE ASSASSINÉE *Philippe DELERM*  
BLAISE PASCAL OU LE GÉNIE FRANÇAIS  
*Jacques ATTALI*  
VIVRE ICI EN OISANS *Roger CANAC*  
LE TÉMOIGNAGE EST UN COMBAT *Jean LACOUTURE*  
AURORE *Jean-Paul ENTHOVEN*  
DOUBLE VIE *Pierre ASSOULINE*  
CETTE AVEUGLANTE ABSENCE DE LUMIÈRE  
*Tahar BEN JELLOUN*  
LE GARÇON AUX YEUX GRIS *Gilles PERRAULT*  
HARRY POTTER À L'ÉCOLE DES SORCIERS  
HARRY POTTER ET LA CHAMBRE DES  
SECRETS *J.K. ROWLING*  
HARRY POTTER ET LE PRISONNIER  
D'ASKABAN *J.K. ROWLING*  
OISEAUX DES MONTAGNES *F. LISAK*  
MAMMIFÈRES DES MONTAGNES *F. LISAK*  
LE ROI DES FOUGÈRES *Jean ANGLADE*  
LA CINQUIÈME FEMME *Henning MANKELL*  
VÉRONICA DÉCIDE DE MOURIR *P. COELHO*  
LA COUZE *Sylvie ANNE*

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU TENNIS-CLUB DE CORPS

Samedi 10 Février 2001

## 1. BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2000

|                                          |                                   |                           |                           |
|------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <u>Recettes</u> :                        | <i>Abonnements</i> :              | 5 590,00 F                |                           |
|                                          | <i>Locations horaires</i> :       | 2 665,00 F                | <u>TOTAL</u> : 8 255,00 F |
| <u>Dépenses</u> :                        | <i>Assurance</i> :                | 582,00 F                  |                           |
|                                          | <i>Tournois</i> :                 | 2 012,30 F                | <u>TOTAL</u> : 4 262,98 F |
|                                          | <i>Achats divers, entretien</i> : | 1 668,68 F                |                           |
| <u>Avoir au 31/12/2000</u> :             |                                   |                           |                           |
|                                          | <i>CCP</i> : 1 576,02 F           | <i>Espèces</i> : 282,95 F | <i>CNE</i> : 61 365,59 F  |
| <u>TOTAL AU 31/12/2000</u> : 63 224,56 F |                                   |                           |                           |

### Réglé en Janvier 2001

|                                                      |            |
|------------------------------------------------------|------------|
| * Travaux entreprise sur court Route de la Salette : | 6 030,00 F |
| * Cotisation pour 2001 à la Maison du Tourisme :     | 150,00 F   |

### Nouvel avoir au 10/02/2001 :

|                         |                           |                          |
|-------------------------|---------------------------|--------------------------|
| <i>CCP</i> : 1 426,02 F | <i>Espèces</i> : 282,95 F | <i>CNE</i> : 55 335,95 F |
|-------------------------|---------------------------|--------------------------|

TOTAL AU 10/02/2001 : 57 044,56 F

## 2. TARIFS POUR LA SAISON 2001

Après examen des comptes, les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de reconduire les mêmes tarifs pour l'année 2001.

## 3. TOURNOI AMICAL POUR L'ANNÉE 2001

Le tournoi est fixé du Lundi 6 Août au Dimanche 12 Août 2001. Il pourrait être annulé si le nombre d'inscrits est insuffisant.

L'année 2000 marque une bonne reprise pour :

- \* le nombre d'abonnés : 24 adultes ; 11 jeunes
- \* les locations horaires : 2 665,00 F ( 2 165,00 F en 1999)

## 4. MEMBRES DU BUREAU

Comme l'avait souhaité l'équipe dirigeante pour l'année 2000 :

Président : René BERNARD  
Trésorier : André DELOR  
Secrétaire : François MEI

De nouveaux membres sont élus et acceptent de prendre les rôles suivants au sein de l'Association :

Président : Franck GARAUD  
Trésorier : Bernard MATHIEU  
Secrétaire : Marjorie BERNARD

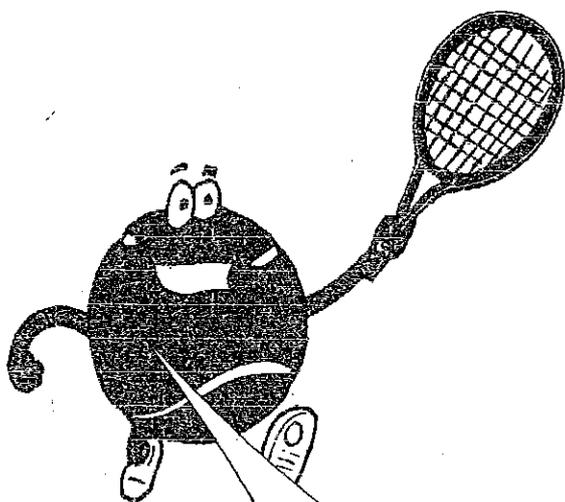
Les autres membres du Bureau sont : F. MEI ; R. BERNARD ; A. DELOR ; S. BERNARD ; M. DELOR ; I. DELOR.

## 5. AUTRES POINTS ÉVOQUÉS

Messieurs R. BERNARD, A. DELOR et F. MEI, qui furent respectivement Président, Trésorier et Secrétaire pendant de longues années, souhaitent à la nouvelle équipe dirigeante d'apporter une nouvelle jeunesse au Tennis-Club de CORPS, avec tous leurs vœux de réussite. Ils souhaitent remercier en particulier :

\* l'équipe de la Maison du Tourisme qui les a aidés efficacement pour la gestion des abonnements et des locations

\* Monsieur René COZ pour les compétences qu'il a mises à leur disposition lors de la préparation des tableaux pour les différents tournois. Suite à la nouvelle de son décès, le Tennis-Club présente ses sincères condoléances à son épouse et ses enfants.



## RAPPEL DES TARIFS

### **LOCATION DES COURTS**

1H : 35F / 3H : 85F / 5H : 135F

### **ABONNEMENT ANNUEL :**

Adulte : 200F / Couple : 360F

Jeune (-18 ans) : 100F Famille : 500F

**Renseignements:**

**MAISON DU TOURISME**

# **INFO-PRATIQUE : LE PACS, PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ**

En même temps que la loi du 15 Novembre 1999 donnait une définition du concubinage, elle en proposait également un modèle d'organisation : le Pacte Civil de Solidarité. Cette loi aura ainsi d'une part élargi la notion de concubinage en l'étendant aux couples homosexuels, ce que la jurisprudence avait jusqu'alors refusé d'admettre, et d'autre part créé une nouvelle structure, de nature contractuelle, destinée pour les concubins qui le souhaitent à organiser leur vie commune.

Le PACS, en ce qu'il organise la vie commune des concubins, peut ainsi apparaître comme une situation intermédiaire entre le concubinage et le mariage. Toutefois, il se démarque à bien des égards de l'institution que représente le mariage : outre le fait qu'il est ouvert aux personnes de même sexe ou de sexe différent, il n'apporte, contrairement à ce dernier, aucune modification de l'état civil des partenaires, ni ne prévoit aucune disposition concernant les enfants que ceux-ci pourraient avoir ensemble. De plus, la nature contractuelle du PACS rend plus aisée que le mariage sa dissolution.

La vocation principale du PACS se limite donc à une organisation matérielle de la vie des concubins. Le nombre d'enregistrements de PACS au 31 Décembre 1999 s'élevait déjà à 6211 ce qui démontre, un mois et demi seulement après la promulgation de la loi, que cette structure était attendue. Sans pouvoir établir de statistiques qui seraient contraires au droit au respect de la vie privée, les personnes intéressées par le PACS seront au premier chef les couples homosexuels à qui le mariage est interdit, mais aussi les couples hétérosexuels qui, ne désirant pas se marier, souhaitent tout de même organiser leur vie commune.

## **LES BÉNÉFICIAIRES**

Le PACS ne peut être conclu qu'entre deux personnes majeures. Se voient donc interdire la conclusion d'un PACS les personnes mineures, même émancipées, tout comme celles majeures placées sous le régime de la tutelle.

En outre, bien que le PACS n'implique pas nécessairement de relations sexuelles entre les partenaires, la notion de vie commune et celle du couple qu'elle sous-entend ont amené le législateur à poser des interdictions en référence à la prohibition de l'inceste et à celle de la bigamie.

Ainsi, sous peine de nullité, le PACS ne peut être conclu :

- \* entre parents ou alliés en ligne directe à tous les degrés (ascendants et descendants, beaux-parents et gendre ou belle-fille ... ) ou en ligne collatérale jusqu'au 3<sup>ème</sup> degré inclus (frères et sœurs, oncles ou tantes et neveux ou nièces ... )

- \* entre deux personnes dont l'une au moins est encore engagée dans les liens du mariage

- \* entre deux personnes dont l'une au moins est déjà liée par un PACS.

## **LES FORMALITÉS**

Les formalités qui président au PACS sont doubles : d'abord la rédaction d'une convention, ensuite son enregistrement.

### **LA RÉDACTION D'UNE CONVENTION**

Les futurs partenaires doivent d'abord rédiger par écrit, en double exemplaire, une convention signée par chacun d'eux. Celle-ci peut être passée sous la forme authentique (convention notariée) ou sous seing privé (pas de formalisme particulier, mis à part celui de l'écrit et de la signature des partenaires).

Quant à son contenu, les partenaires fixent librement les modalités de leur vie commune, sous réserve de certaines obligations prévues par la loi.

Ainsi, ils peuvent, après avoir le cas échéant pris conseil auprès d'un professionnel (avocat, notaire), décider :

- \* des modalités de l'aide matérielle qu'ils s'engagent nécessairement à s'apporter mutuellement

- \* du régime juridique (indivision ou non) auquel certains biens seront soumis

- \* du partage ou de l'attribution de certains biens en cas de rupture du PACS.

Toutefois, le contrat ne peut contenir aucune disposition à titre gratuit prévoyant la transmission de biens en cas de décès de l'un des partenaires à l'autre (legs), car le testament obéit à des règles de forme spécifiques, non plus que des donations entre les partenaires qui sont également soumises à des règles particulières.

En revanche, la convention peut aussi être réduite à sa plus simple expression et n'indiquer que l'identité des partenaires et leur volonté de conclure un PACS sans plus de précisions. Les règles facultatives prévues par la loi seront alors applicables.

### **L'ENREGISTREMENT DE LA CONVENTION**

Les partenaires doivent se présenter ensemble au Greffe du Tribunal d'Instance du lieu où ils ont décidé de fixer leur résidence commune. Ils doivent produire leur convention en double original accompagnée, pour chacun des partenaires, des pièces suivantes :

- \* une pièce d'identité

- \* la copie intégrale (ou un extrait avec mention de la filiation) de leur acte de naissance

\* une attestation sur l'honneur qu'il n'existe pas entre eux un lien de parenté ou d'alliance qui constituerait un empêchement de conclure un PACS

\* un certificat du Greffe de leurs lieux de naissance (ou du Greffe du TGI de Paris en cas de naissance à l'étranger) attestant qu'ils ne sont pas déjà liés par un PACS

\* une attestation sur l'honneur selon laquelle leur résidence commune est fixée dans le ressort géographique du Tribunal où la déclaration est effectuée

\* le cas échéant, si l'un des partenaires est divorcé ou veuf, la preuve de la dissolution du mariage par la production du livret de famille ou d'une copie intégrale de l'acte qui en fait foi.

Si le dossier est complet et conforme aux exigences légales, le greffier enregistre la déclaration des partenaires. C'est à ce moment que le PACS acquiert date certaine et est opposable aux tiers.

Le greffier, après les avoir datés et visés, restitue aux partenaires les deux exemplaires originaux de leur convention et leur remet une attestation établissant l'existence du PACS.

Toute modification de la convention initiale est possible à tout moment. La procédure à suivre est alors identique à celle qui vient d'être décrite, tant pour la rédaction de la modification que pour son enregistrement.

#### **Important**

*Lors de la procédure d'enregistrement du PACS, le Greffe ne conserve aucun exemplaire de la convention des partenaires. Si celle-ci n'a pas été rédigée sous la forme notariée (l'original est alors conservé chez le notaire), il est important de veiller à sa conservation pour pouvoir, le cas échéant, attester de son contenu.*

### **L'ACCÈS AU REGISTRE DU PACS**

Afin de garantir le respect de la vie privée des partenaires tout en assurant la protection des intérêts légitimes des tiers, les informations nominatives relatives à la conclusion d'un PACS ne sont pas accessibles à tous.

Le décret du 21 Décembre 1999 détermine les tiers habilités à accéder à certaines de ces informations. Au moment de l'enregistrement du PACS, le greffier remet aux partenaires la liste des personnes pouvant obtenir communication de ces informations.

#### **Important**

*Il existe en France 473 Tribunaux d'Instance et à Paris un Tribunal d'Instance par arrondissement. Pour connaître les coordonnées du Tribunal d'Instance compétent, vous pouvez consulter l'annuaire ou le minitel 3615 JUSTICE ou bien encore contacter le Centre Interministériel de Renseignements Administratifs (CIRA) au 01 40 01 11 25.*

### **LES EFFETS DU PACS**

Le PACS produit un certain nombre d'effets, mais exclusivement en matière patrimoniale (pas de devoir de fidélité entre les partenaires, ni d'effets sur le nom, la nationalité, la filiation des enfants, l'autorité parentale ...), tant entre les partenaires qu'entre eux et les tiers.

### **L'AIDE MATÉRIELLE MUTUELLE**

Les partenaires liés par un PACS ont le devoir de s'apporter une aide matérielle mutuelle. Les modalités de cette aide sont fixées librement par eux dans leur convention (mise en commun de tout ou partie de leurs ressources, répartition entre eux de certaines dépenses, organisation et gestion du foyer).

Si la convention n'a rien prévu, les partenaires sont néanmoins tenus à cette obligation qui s'apparente à la fois au devoir de secours et d'assistance en matière de mariage et à la contribution aux charges du mariage à laquelle sont également tenus les époux. Sont ainsi pris en compte les besoins et les ressources de chacun des partenaires.

### **LA SOLIDARITÉ POUR LES DÉPENSES DE LA VIE COURANTE**

L'aide matérielle mutuelle à laquelle sont tenus entre eux les partenaires se traduit également par le fait qu'ils vont être solidaires à l'égard des tiers pour les dettes contractées par l'un d'eux pour les besoins de la vie courante et pour leur logement commun. Pour ces dettes, le créancier de l'un des partenaires pourra demander à l'autre le paiement intégral de sa créance.

La détermination qualitative et quantitative des dettes de la vie courante n'a pas été précisée par la loi. Elle sera appréciée par les juges, probablement comme en matière de mariage, en fonction de l'objet de la dette et du train de vie des partenaires, tout en tenant compte de l'utilité et du caractère excessif ou non de la dépense.

### **LES RÈGLES SUR LA PROPRIÉTÉ DES BIENS**

A cet égard, la loi distingue deux catégories de biens.

#### **Les meubles meublants**

Il s'agit des biens de nature mobilière qui se situent dans le logement commun des partenaires (meublier, appareils électroménagers, ordinateur, télévision ...). Dès lors qu'ils ont été acquis à titre onéreux (c'est-à-dire autrement que par succession ou donation) après la conclusion du PACS, ils seront présumés indivis pour moitié entre les partenaires, sauf clause contraire prévue par la convention. La même règle est applicable au cas où il ne serait pas possible de démontrer que ces biens étaient déjà la propriété de l'un des partenaires avant la conclusion du PACS. Toutefois, la convention signée par les partenaires peut prévoir

d'écarter un tel régime d'indivision par moitié. En particulier, la convention peut prévoir une indivision dans des proportions différentes (1/4 - 3/4 ; 1/3 - 2/3... ) ou bien encore exclure tout régime d'indivision (chacun des partenaires reste seul et unique propriétaire des biens qu'il acquiert).

#### *Les autres biens*

Il s'agit des biens meubles autres que meublants (voiture, actions ... ) ainsi que des immeubles. Ces biens, lorsqu'ils auront été acquis à titre onéreux postérieurement à la conclusion du PACS, seront réputés appartenir à celui (ou à ceux) des partenaires dont le nom figurera dans l'acte d'achat. Si aucune précision n'est donnée dans l'acte d'achat ou s'il n'est pas possible de déterminer la date d'achat du bien, celui-ci sera présumé être indivis pour moitié entre les partenaires.

### LE LOGEMENT COMMUN DES PARTENAIRES

Contrairement aux règles du mariage et malgré l'imposition d'une résidence commune entre les partenaires, la loi n'a pas prévu de dispositions protectrices particulières du logement commun en matière de PACS.

Ainsi, lorsque ce logement appartient à un seul des partenaires, celui-ci a le droit d'en disposer (vente, donation ... ) librement sans l'accord de l'autre. Cet accord ne sera nécessaire que si le logement a été acquis en indivision entre les partenaires ou, à défaut d'indication dans l'acte d'acquisition postérieur à la conclusion du PACS, s'il est présumé indivis entre eux (voir ci-dessus).

De la même manière, si un seul des partenaires est locataire en titre du logement, il pourra résilier seul le bail. Inversement, le propriétaire pourra également donner congé au locataire sans avoir à en informer son partenaire. L'accord des deux partenaires ne sera nécessaire que dans l'hypothèse où le bail aura été conclu par le bailleur avec l'un et l'autre des partenaires. La seule protection en la matière concerne le cas du décès du locataire en titre (ou son brusque abandon du logement) qui opère transfert du bail au profit de son partenaire lié par un PACS, sans condition de durée de celui-ci.

### LES DONATIONS ET LES SUCCESSIONS

En cas de décès de l'un des partenaires, le survivant, s'il est bénéficiaire d'un legs du défunt, a droit à un abattement sur la part qui lui revient de 375 000 F ; c'est-à-dire qu'à hauteur de cette somme il n'aura pas de droits de succession à payer. Au-delà de ce montant, les droits seront de 40% pour les 100 000 F suivants et de 50% pour le reste.

Les donations entre les partenaires sont soumises au même régime mais à la condition que le PACS ait été conclu depuis au moins 2 ans au jour de la donation. Dans le cas contraire, pas d'abattement et des droits au taux de 60%.

#### *Important*

*Le PACS ne crée pas de vocation successorale réciproque légale entre les partenaires ; c'est-à-dire qu'en l'absence de dispositions testamentaires, ils ne sont pas héritiers l'un de l'autre. Il appartient donc au partenaire qui souhaite qu'en cas de décès ses biens soient transmis à l'autre de prendre des dispositions en ce sens par la rédaction d'un testament, lequel peut être inclus dans la convention car il doit répondre à des conditions de forme particulières. En outre, l'existence de certains héritiers proches (descendants, ascendants), bénéficiaires d'une réserve dans la succession, peut limiter la liberté testamentaire du partenaire.*

### LE STATUT FISCAL DES PARTENAIRES

Les partenaires liés par un PACS font l'objet d'une imposition commune sur leurs revenus à compter de l'imposition des revenus de l'année du 3<sup>ème</sup> anniversaire de l'enregistrement du PACS. Si le PACS est enregistré en 2000, seront imposés en commun les revenus de l'année 2003 déclarés en 2004. Dans l'hypothèse d'une imposition commune et en cas de dissolution du PACS, chacun des partenaires redevient personnellement imposable pour l'ensemble des revenus perçus au cours de l'année de la dissolution, quel que soit le mois de survenance de celle-ci. Si le PACS est dissous en Décembre 2004, chacun des partenaires devra déclarer en 2005 l'ensemble de ses revenus de l'année 2004.

En revanche, s'agissant de l'impôt de solidarité sur la fortune, l'imposition est commune entre les partenaires dès l'enregistrement du PACS.

### LES DROITS SOCIAUX ET LE DROIT DU TRAVAIL

*Sécurité Sociale* : le partenaire qui n'est pas couvert à titre personnel par l'assurance maladie, maternité décès et qui est à la charge effective, totale et permanente de son partenaire, bénéficie sans délai de la qualité d'ayant droit de ce dernier. Il peut donc à ce titre prétendre au remboursement de ses dépenses de santé dans les conditions de droit commun.

*Prestations familiales et sociales* : en la matière, les dispositions applicables aux concubins le sont également aux partenaires liés par un PACS qui bénéficient des prestations familiales et assimilées. En contrepartie, lorsque ces prestations sont attribuées sous conditions de ressources, ce sont celles des deux partenaires qui seront prises en compte afin de les comparer aux plafonds applicables ; et lorsque ces prestations (allocation de soutien familial, allocation parent isolé, allocation veuvage) supposent que

l'allocataire vive seul, la conclusion d'un PACS aura pour effet d'en interrompre le versement. Enfin, le capital décès est attribué selon un ordre de priorité dans lequel le partenaire lié par un PACS prend place au même rang que le conjoint survivant.

**Droit du travail :** la conclusion d'un PACS a pour effet d'étendre aux partenaires certaines règles prévues en droit du travail pour les époux. Il en est ainsi notamment des jours de congé en cas de décès du partenaire, de la fixation par l'employeur des dates de congé du salarié qui doit tenir compte de celles de son partenaire, du droit à des congés simultanés pour les partenaires travaillant dans la même entreprise ou encore de la priorité de mutation dans la fonction publique accordée au fonctionnaire séparé pour des raisons professionnelles de son partenaire.

## LA DISSOLUTION DU PACS

La loi a prévu différentes causes de dissolution du PACS. Il peut prendre fin :

- \* soit par volonté commune des partenaires
- \* soit par volonté unilatérale ou le mariage de l'un des partenaires
- \* soit par le décès de l'un des partenaires

Pour chacune de ces causes, des formalités sont à accomplir et la loi prévoit le moment auquel cessent les effets du PACS.

## LA RÉSILIATION D'UN COMMUN ACCORD

Comme tout contrat, les partenaires peuvent mettre fin au PACS d'un commun accord. Ils doivent alors remettre une déclaration conjointe écrite au Greffe du Tribunal d'Instance dans le ressort géographique duquel l'un d'entre eux (ou les deux) a sa résidence. Le PACS prend fin lorsque la déclaration aura été portée en marge de la déclaration initiale de sa conclusion ; un récépissé est délivré aux partenaires.

## LA RÉSILIATION PAR VOLONTÉ UNILATÉRALE OU MARIAGE DE L'UN DES PARTENAIRES

Comme tout contrat à durée indéterminée, le PACS peut être résilié directement par volonté unilatérale de l'un des partenaires ou indirectement par la volonté de ce dernier de se marier ; la conclusion d'un PACS ne saurait porter atteinte à la liberté de se marier.

Dans ces cas, le partenaire qui souhaite mettre fin au PACS doit informer l'autre par signification délivrée par exploit de justice. L'huissier adresse ensuite sans délai, par lettre recommandée avec avis de réception, copie de cette signification au Greffe du Tribunal d'Instance qui a reçu la convention initiale.

Le PACS prendra fin, sous réserve de l'envoi de la copie au greffier, soit 3 mois après la signification en cas de résiliation unilatérale, soit à la date du mariage du partenaire dans ce dernier cas.

## LE DÉCÈS DE L'UN DES PARTENAIRES

Le décès de l'un des partenaires a pour effet de mettre fin au PACS à la date du décès.

Le partenaire survivant ou toute autre personne intéressée doit alors adresser, par lettre recommandée avec avis de réception, copie de l'acte de décès au Greffe du Tribunal d'Instance qui avait reçu la déclaration initiale.

## LES CONSÉQUENCES DE LA DISSOLUTION

Quelles que soient les causes de la rupture du PACS, celle-ci conduit à la nécessité de liquider les droits qui ont pu naître du pacte.

En cas de décès de l'un des partenaires, ce sont les règles du droit des successions qui vont devoir s'appliquer. Il faudra donc distinguer selon que le partenaire survivant est héritier ou non (lien de parenté qui ne peut être, compte tenu des prohibitions posées entre les partenaires, qu'un lien collatéral au-delà du 4<sup>ème</sup> degré) ou légataire ou non (bénéficiaire de dispositions testamentaires). En outre, indépendamment de la qualité d'héritier ou de légataire du survivant, si les partenaires étaient en indivision sur certains biens, les règles propres à l'indivision vont également s'appliquer.

Dans les autres cas de dissolution, il appartient aux partenaires d'organiser eux-mêmes le partage de leurs biens en tenant compte de ceux qui ont pu être acquis en indivision ou qui sont présumés indivis. Ce partage s'effectuera, le cas échéant, selon les modalités que leur convention avait pu prévoir. Si la convention n'avait rien prévu ou/et si les partenaires ne parviennent pas à trouver un accord, ils devront alors porter leur différend devant le Tribunal de Grande Instance qui statuera.

La rupture unilatérale du PACS étant prévue par la loi, elle ne saurait être regardée en elle-même comme fautive et le partenaire qui en prend l'initiative n'a pas à justifier de ses motifs. Toutefois, l'autre partenaire, s'il juge que les conditions de cette rupture sont abusives ou qu'elle a donné lieu à un comportement fautif (attitude déloyale, brusque, injurieuse ...), peut saisir le Tribunal de Grande Instance et demander des dommages-intérêts destinés à réparer le préjudice matériel ou moral subi.

(Suite de l'Article :)

## **DEFENSE ET PROTECTION** **DE LA NATURE**

(Ministère de la Défense)

### ***Débroussaillage naturel :***

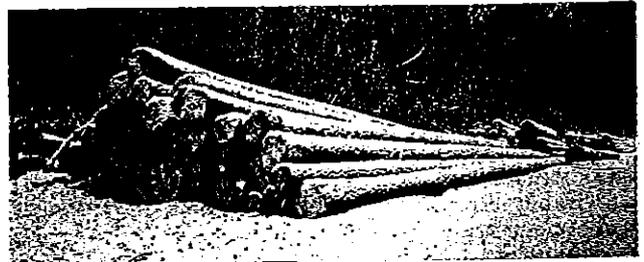
#### **Introduction du Pastoralisme dans l'entretien des surfaces en herbe.**

Sur l'ensemble de leurs terrains, les armées se préoccupent de maintenir en état les parties boisées, notamment par des actions de débroussaillage et par l'établissement de coupe-feu. L'entretien de vastes étendues herbeuses et le débroussaillage des zones pour la prévention des feux de forêts entraînent des dépenses non négligeables.

Les forces armées britanniques, avec lesquelles le Ministère de la Défense entretient une coopération fructueuse et suivie, ont résolu ce problème en signant des conventions avec des agriculteurs qui font paître leur animaux sur les terrains militaires.

Cette solution, économique et non polluante, est utilisée également par les gestionnaires des camps militaires français, qui y trouvent de nombreux avantages. A ce titre, un droit de pacage de troupeaux ovins est accordé sur une partie des terrains de l'établissement de l'aéronautique navale de Cuers-Pierrefeu (Var).

Ce choix s'avère écologiquement sans reproche et pratiquement sans aucun inconvénient du point de vue aéronautique. La tonte des terrains entourant les pistes est importante dans le cadre de la lutte contre le péril aviaire car de nombreux insectes et petits rongeurs trouvent refuge dans les hautes herbes et y constituent un véritable « garde-manger » pour bien des oiseaux. De plus, le pacage permet de diminuer de façon très nette l'usage de produits désherbants d'un coût prohibitif et d'un impact non négligeable sur l'environnement. Sur la base aéronavale d'Hyères (Var), le pacage et le fauchage se pratiquent depuis de nombreuses années avec un berger riverain, « témoin de la vie de la base et de l'évolution de ses activités ». Dans le Tarn-et-Garonne, le camp de Caylus a déjà mis en application ce principe de pâturage qui est intégré dorénavant à la politique de gestion paysagère. Bien d'autres camps ont recours à cette méthode.



### ***Reboisement, facteur d'équilibre***

#### **Gestion d'un espace avec l'Office National des Forêts**

En coopération avec l'Office National des Forêts, les gestionnaires des terrains militaires s'appliquent à restructurer les sols dégradés par un reboisement « utile » destiné à enrichir le patrimoine forestier par l'implantation d'essences traditionnelles.

Après chaque incendie, le milieu forestier est replanté afin de préserver l'humus du sol. L'armée reboise moins pour des raisons économiques que pour entretenir la diversité des terrains et la qualité des sols dans le cadre de la prévention des feux de forêt.



Les conventions entre l'ONF et la Défense se concrétisent par une gestion plus équilibrée et une meilleure connaissance du milieu à protéger.

L'entretien des bois et des secteurs en herbe fauchés régulièrement aux abords des bases permet le développement d'espèces végétales d'une richesse floristique remarquable.

### ***Les gendarmes au service de la protection de la Nature***

#### **L'efficacité sur le terrain de l'application des lois et règlements**

La gendarmerie participe depuis longtemps à la protection de l'environnement. Elle s'est dotée de moyens techniques modernes qui lui permette le contrôle de l'application des lois et des règlements sur la protection de la nature et la surveillance du milieu physique et humain, en vue de prévenir et de sanctionner les atteintes à l'environnement. Cette surveillance passe par la protection des espaces naturels mais également des espaces cultivés et du patrimoine. Elle recouvre l'ensemble de la réglementation sur la pêche, la chasse, la forêt, l'air, l'eau, le sol, les pollutions, les paysages et l'urbanisme.

Sa présence sur le terrain joue un rôle dissuasif déterminant.

Patrouillant sur tout le territoire, la gendarmerie nationale s'est adaptée à tous les types de terrains (skis de randonnée, raquettes, véhicules et vélos tous terrains et même chevaux).

## **Des formateurs relais environnement / écologie**

### **Une formation adaptée**

La direction générale de la gendarmerie nationale a fait des efforts importants en matière de lutte contre les atteintes à l'environnement, tant dans le domaine de la formation du personnel que dans la mise en place de moyens spécifiques pour la constatation des pollutions terrestres et aquatiques.

Un département « environnement » a ainsi été créé et dispose de matériels performants et de personnel qualifié qui sont à même d'analyser les produits polluants et de donner aux enquêteurs les moyens de rechercher les pollueurs. Depuis 1993, des formateurs relais environnement / écologie ont été mis en place au sein des unités de terrain et ont un rôle d'information non seulement auprès des autres gendarmes, mais également pour les associations, magistrats, élus, jeunes, chefs d'entreprises ... Ce sont aussi des 'conseillers techniques'.

Outre les procédures liées aux pollutions, la gendarmerie participe aux enquêtes relatives au démantèlement de réseaux internationaux de trafics en tous genres, notamment de produits toxiques et entend poursuivre toutes les actions qu'elle a déjà entreprises en ce domaine.

## **La participation active aux missions de service public**

### **La lutte contre la marée noire**

La Marine Nationale mène une action efficace pour porter assistance aux équipages luttant contre la tempête et prévenir toute pollution maritime, accidentelle ou liée à un acte de malveillance en envoyant rapidement sur les lieux un remorqueur qui tentera d'éloigner l'épave de la côte.

Si la pollution devient inévitable, des bateaux et des moyens aériens sont mobilisés pour minimiser les effets dévastateurs du naufrage.

En outre, l'Armée de Terre et l'Armée de l'Air se joignent avec leur matériel aux

bénévoles et riverains qui se portent spontanément volontaires pour tenter de réparer les dégâts causés par une catastrophe naturelle ou écologique.

Les spécialistes de la gendarmerie contribuent à la surveillance et à la protection des sites menacés (constatations de pollution, prélèvements, enquêtes ...)

## **Le déclenchement du plan ORSEC**

Dans le cadre du plan ORSEC, d'importants moyens humains et matériels sont mis à disposition des Préfets pour venir en aide aux populations et services publics sinistrés.

Ce dispositif intervient dans de nombreux domaines et sont en liaison avec les centres opérationnels d'EDF, de la SNCF et de France Télécom.

## **La sauvegarde du patrimoine paysager**

### **La lutte contre les feux**

La Défense met chaque été d'importants moyens à disposition pour lutter contre les feux de forêt et, dans les cas de fortes crues, consolider les digues.

### **La propreté au service des citoyens**

La Défense participe depuis longtemps aux opérations d'entretien et de nettoyage pour la préservation de la qualité touristique et sanitaire des sites, notamment par la collecte des déchets sur les plages et terrains publics.

## **La surveillance en zone antarctique**

### **Les missions de police des pêches au large des Îles Kerguelen**

La Marine Nationale assure la surveillance maritime et la police des pêches dans les zones économiques des terres australes et antarctiques françaises.

Les eaux poissonneuses de l'Archipel des Kerguelen sont la cible des braconniers depuis 1997. La surveillance intensive de ce phénomène récent porte ses fruits car la Marine a pu procéder, en 1997 et 1998, à 18 arraisonnements ayant conduit au déroutement de navires vers la Réunion et aux jugements de capitaines.

Cette politique répressive pèse de manière très dissuasive sur toute présence illégale et contribue à la protection de la faune.

# POMPIERS DE CORPS : UNE SAINTE-BARBE TRADITIONNELLE

La Compagnie des sapeurs-pompiers, regroupée autour de son Chef de Centre Guy MASSE, a organisé sa traditionnelle cérémonie de la Sainte-Barbe.

Les invités ont été très nombreux à se retrouver au Centre pour écouter Guy MASSE faire la récapitulation des événements marquants de l'année 2000, mais aussi pour procéder à une remise de diplômes et de grades.

Dans l'assistance, on comptait des élus, le Maire s'étant fait excuser, des représentants de la Gendarmerie, des communes voisines, ainsi que Bernard SUCHET, Commandant du groupement IV.

Le Chef du Centre de Corps a tout d'abord donné les chiffres du bilan de l'année 2000: 92 interventions sur le Canton dont 60 assistances à personnes, 23 interventions diverses et 9 incendies.

Des sapeurs-pompiers ont suivi des formations: ainsi, 9 sapeurs sur 13 ont suivi des stages et parfois des recyclages départementaux. L'ensemble de la Compagnie a participé à 10 manœuvres traitant du binôme incendie.



Le Chef de Centre a remercié tous les sapeurs-pompiers pour leur présence et leur dévouement et espère qu'il en soit ainsi pour 2001.

Le Commandant SUCHET, puis le Président de l'Amicale ont ensuite pris la parole afin de remercier les présents. Les traditionnels apéritif et banquet ont suivi cette cérémonie.

### Récompenses et diplômes

Le Sergent-Chef Guy MASSE, Chef de Centre, a reçu ses galons d'Adjudant.

Les Sapeurs Jean SENAC et Rodolphe MASSE leurs galons de Caporal; Frédérique VENZIN a été nommée Sapeur 1<sup>ère</sup> Classe; secours routier: Pascal CHAIX

et Brigitte CROCHON; transmissions: Christian ROCHE; formation initiale équipier: Frédérique VENZIN; secours en équipe: Laetitia PEROT; premiers secours: Joël CROCHON; recyclage conducteur hors chemin: Guy MASSE et Jean SENAC; initiation conduite hors chemin: Pascal MAGNAN; recyclage secours routier: Guy MASSE, Pascal MAGNAN, Rodolphe MASSE.

*Paru dans le Dauphiné Libéré.*

SOIREE REPAS « Pommes  
Le Vendredi 30 MARS  
A 19H30

Salle Polyvalente de CORPS  
Pour soutenir l'œuvre de  
sœur Alice NYER au Salvador

La CHORALE DE CORPS  
Chantera à  
ENTRAIGUES  
Le Vendredi 4 MAI  
A 19H  
Avec Christine ORIOL

## BIENVENUE

A Jean-Luc VEUILLET, arrivé au cours du mois de Janvier afin de prendre en charge la gérance du Nouvel Hôtel.

Jean-Luc a réuni une bonne partie des commerçants et de la population autour d'un pot d'accueil où tous ont répondu présents.

Tous nos encouragements dans son nouveau travail.



## LA SAINTE AGATHE

A cette occasion, 22 femmes de Corps et de Pellafol se sont retrouvées au Nouvel Hôtel afin de se retrouver, se détendre, et se faire servir un bon repas.

Jean-Luc, le gérant, leur a servi un excellent repas et pour le dessert un magnifique gâteau au chocolat.

C'est dans une chaleureuse ambiance que s'est déroulée cette journée. Alors rendez-vous l'année prochaine.



# CLUB « JOYEUSES RENCONTRES »

Mardi 6 Février :  
Après-midi crêpes

Plusieurs membres du Club ont apporté la pâte à crêpes, d'autres les confitures, d'autres encore le cidre doux.

Marie-Louise, Solange et Robert ont fait sauter les crêpes au milieu des compliments et des rires. Pour une trentaine de personnes, c'était un vrai travail !!

Merci à tous pour la participation active et pour l'ambiance chaleureuse, les chansons ...

## PREVISIONS DE SORTIES

Mercredi 4 Avril : *Sortie Choucroute*  
Au Pavillon Carina à GAP.

16, 17 et 18 Mai : *Escapade en Provence*  
Aix-en-Provence, les Calanques de Cassis, les Saintes-Maries-de-la-Mer ...

19 Juin : *Concours de Pétanque*  
A Boustigue.

Du 30 Juin au 6 Juillet : *Voyage en Alsace.*

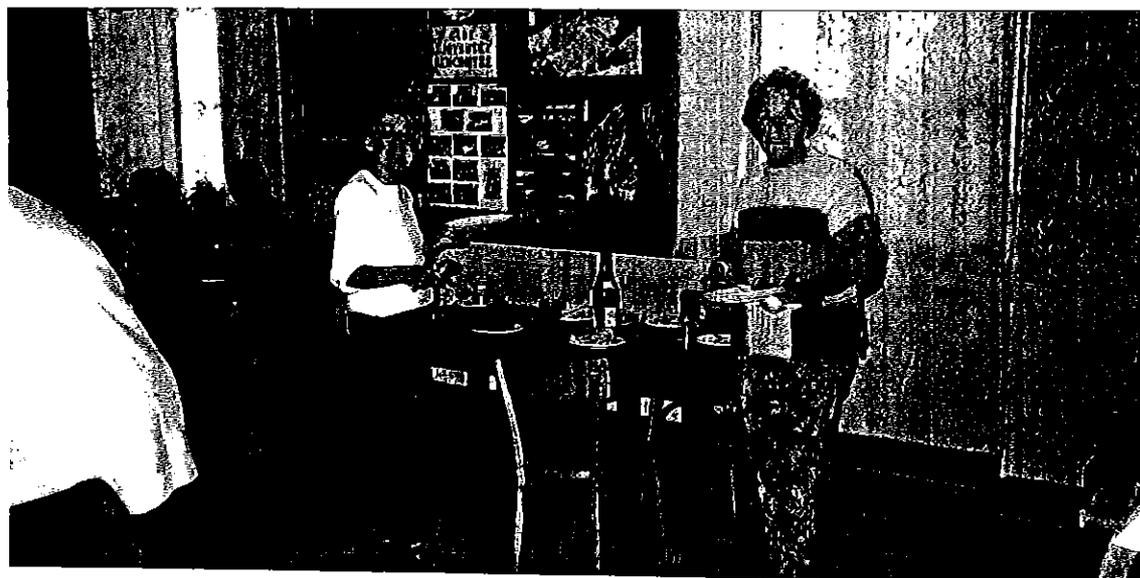


## BUGNES AU CLUB

Le 27 Février, jour de Mardi-Gras, nous avons mangé les bugnes confectionnées par notre boulanger Amédée, avec encore le cidre doux.

Mais, ce jour-là, il neigeait et, du coup, beaucoup d'amis étaient absents.

Malgré tout, très bonne ambiance tout le long de l'après-midi.



# FOIRE AUX LIVRES ET CARTES POSTALES ANCIENNES

Cette année, la FOIRE AUX LIVRES et CARTES POSTALES ANCIENNES soufflera ses 5 bougies.

La manifestation a été créée dans le but de promouvoir le Village Européen du Livre à CORPS. Ce projet, certes ambitieux, commence à se concrétiser avec l'installation d'une Maison d'Édition l'été dernier et l'ouverture prochaine d'une Librairie-Souvenirs dans le village. Cependant, pour faire connaître CORPS et inciter des professionnels du livre à venir s'y établir, il est nécessaire de mener des actions du type foire aux livres, conférences ...

Ainsi, la 5<sup>ème</sup> FOIRE AUX LIVRES et CARTES POSTALES ANCIENNES aura lieu comme à l'accoutumée le week-end de la Pentecôte, les 2, 3 et 4 JUIN prochains. Au vu des nombreuses demandes de la part des particuliers, le Lundi 4 JUIN sera réservé à la Brocante/Vide-Grenier.

Pour des raisons de place, la manifestation se déroulera désormais à la Salle des Fêtes, agrémentée de pagodes à l'extérieur. C'est donc un événement qui, au fil des années, prend de plus en plus d'ampleur.

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, cette Foire s'accompagne du PRIX OBIOU (en partenariat avec INTERMARCHÉ LA MÛRE/LA FARE), prix littéraire doté d'une valeur de 10000 F et remis au meilleur auteur d'un roman régional. Depuis 5 mois, des Maisons d'Édition nous font parvenir des romans ayant pour thème le Terroir. Un Comité de Lecture composé d'une quinzaine de personnes se réunit régulièrement pour analyser ces œuvres et, d'ici mi-Avril, en sélectionner une selon des critères bien précis. Le lauréat du Prix Obiou sera présent lors de la Foire aux Livres le Dimanche 3 Juin à 15 heures.

Voici la liste des romans en compétition pour le PRIX OBIOU :

- |                                                    |                                                          |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| 1/ <u>Le Château de Sable</u> J.J. PROMPSY         | 19/ <u>Le Chemin des Demoiselles</u> M. BATUT            |
| 2/ <u>La Terre et le Vieil Homme</u> D. JANICOT    | 20/ <u>Le Secret de la Rabassière</u> N. FAUCON-PELLET   |
| 3/ <u>La Gasparine</u> J.M. THIBAUD                | 21/ <u>Si Dieu Bientôt n'y Remédie</u> J. BERLIOZ-CURLET |
| 4/ <u>Les Terres Froides</u> Y. BICHET             | 22/ <u>Au-delà des Peupliers</u> P. DE LACOSTE           |
| 5/ <u>Le Triangle du Trièves</u> M. ANDREOLETY     | 23/ <u>Les Chevaliers en Sabots</u> B. MORASIN           |
| 6/ <u>Vita Corsa</u> F. MAESTRACCI                 | 24/ <u>Sosthène Cagouillard</u> C. BOBIN                 |
| 7/ <u>La Paix des Collines</u> M. CHALAYER         | 25/ <u>Satané Lavoir</u> E. THOMER                       |
| 8/ <u>Gélius et son Disciple</u> G. MAUVOIS        | 26/ <u>Au Vent des Fleurs de Canne</u> M. ROBIN-CLERC    |
| 9/ <u>Au Bonheur du Pain</u> R. GRIFFON            | 27/ <u>Rhum-Limonade</u> A. DUGRAND                      |
| 10/ <u>La Dernière Vendange</u> M. TOURAINE        | 28/ <u>Le Fils de Zé</u> M. LOUARN                       |
| 11/ <u>Laminak</u> J.D. LESAY                      | 29/ <u>Marie des Hauts-Pays</u> C. FOURNIER              |
| 12/ <u>Le Coq de Talhouët</u> A. DAGAND            | 30/ <u>La Violente Espérance</u> G. GEORGES              |
| 13/ <u>Charnégou</u> M. CASTIELLA                  | 31/ <u>Les Dames de la Loire</u> M. GREGOIRE             |
| 14/ <u>La Montagne Sacrée</u> D. CROZES            | 32/ <u>Demain c'est Dimanche</u> P. D'OVIDIO             |
| 15/ <u>Célestine</u> G. TINDALL                    |                                                          |
| 16/ <u>Lydia de Malemort</u> G. BORDES             |                                                          |
| 17/ <u>Rendez-Vous sur l'Autre Rive</u> J.G. SOUMY |                                                          |
| 18/ <u>L'Étoffe d'une Femme</u> I. HUCHET          |                                                          |

La Foire aux Livres et le Prix Obiou placent notre village dans une dimension littéraire et permet à CORPS de se doter d'une image dynamique et culturelle.

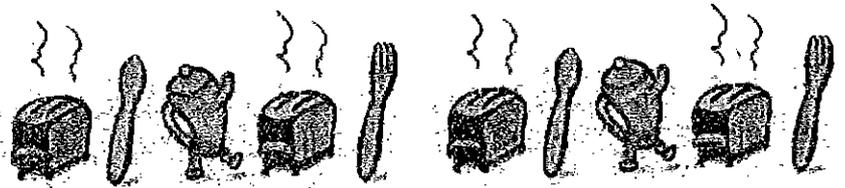
C'est un moyen supplémentaire de promouvoir notre superbe région, pour laquelle nous œuvrons tous tout au long de l'année.







# CUISINE



## CAKE AUX OLIVES

- 300 g de farine
  - 3 Œufs
  - 1 petit verre d'huile d'olive (12cl)
  - $\frac{1}{2}$  verre de vinaigre
  - $\frac{1}{2}$  verre de lait (soja ou vache)
  - 150 g de gruyère coupé en dés
  - 200 g d'olives noires dénoyautées
  - 200 g d'olives vertes dénoyautées
  - 1 cuil. A café rase de bicarbonate de soude
  - sel, poivre, herbes de Provence.
- Mélanger dans un saladier : farine, sel, bicarbonate de soude, poivre, herbes de Provence.
  - Puis ajouter au centre les œufs battus, le lait, l'huile et le vinaigre.
  - Bien mélanger, puis incorporer les olives et le gruyère.
  - Verser dans un moule à cake huilé et faire cuire à four moyen 50 minutes environ.

## POGNE DE ROMANS

Préparation et cuisson : 1H30mn environ.

- 500 g de farine
- 5 Œufs
- 200 g de beurre
- 25 g de levure
- 5 cl d'eau tiède
- 150 g de sucre en poudre
- 1 pincée de sel
- 3 cl d'eau de fleur d'oranger
- 3 cl d'huile
- 1 jaune d'œuf (dorure)

Préparer le levain : 100 g de farine, la levure et l'eau tiède, laisser « pousser » une heure dans un endroit tiède.

Ensuite confectionner la pâte. Mélanger vigoureusement le reste de la farine avec le sucre, le sel, l'eau de fleur d'oranger et les œufs, bien travailler cette pâte. Ajouter ensuite le beurre ramolli en petites parcelles et le levain, travailler de nouveau la pâte jusqu'à ce qu'elle devienne bien lisse, elle doit être élastique. Laisser reposer cette pâte 2 heures minimum au frais. (il est préférable de la faire la veille).

Rompre la pâte, la disposer sur une tourtière (papier sulfurisé huilé), l'aplatir doucement avec le poing, faire un trou un centre de manière à former un couronne. Tailler légèrement le dessus de la pogne à l'aide de ciseaux. Passer un jaune d'œuf. Laisser « pousser » à température ambiante 1 heure environ. Cuire à four très chaud (Th 8, 9) pendant 10mn, finir la cuisson à four plus doux.

## CÔTES DE VEAU AUX MORILLES

Préparation et cuisson : 40 mn

- 8 côtes de veau soit 1,6 kg
- 50 g de beurre
- 50g de farine
- 200 à 300 g de morilles
- 50g d'échalotes
- 4 dl de crème fraîche
- 1 dl de porto
- Sel, poivre

Trier les morilles, couper les grosses, bien les laver. Fariner et assaisonner les côtes de veau, les faire cuire au beurre doucement en sautoir. Au terme de la cuisson, retirer les côtes, faire cuire lentement les morilles dans la graisse de cuisson de la viande. En fin de cuisson ajouter l'échalote ciselée puis déglacer avec le porto, laisser réduire quelque peu, ajouter la crème, laisser réduire de nouveau. Réchauffer les côtes, les napper.

## SOLUTION DES JEUX

MOTS CROISES

MOTS CASES

Horizontalement : 1. Américaine - 2. Radotages - 3. Anabase. Ot - 4. Mule. Néo - 5. Op. Sl. Bi - 6. Prétendant - 7. Hélène. Bau - 8. Oses. Polir - 9. Ise. Rêve - 10. Esseulé. Er.

Verticalement : 1. Arabophone - II. Man. Prés - III. Édam. Éléis - IV. Robustesse - V. Italien. Eu - VI. Case. NEP - VII. Age. BD. Ore - VIII. te. Niable - IX. NSOE. Naïve - X. Torturer.

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| B | A | C | H | O | T | E | R | B | O | N | U | S |
| A | M | O | U | R | M | A | C | A | R | O | N | I |
| B | O | U | R | S | T | I | E | R | L | I | M | E |
| I | N | D | E | R | U | E | L | L | E | S | G |   |
| E | T | E | B | A | T | I | O | N | G | E |   |   |
| S | R | A | I | E | M | O | T | T | E | R | A |   |
| B | A | I | E | S | A | N | E | C | A |   |   |   |
| B | A | I | L | L | E | U | R | S | A | H | I | B |
| O | R | E | L | E | V | E | R | G | O | N | E |   |
| M | I | T | E | E | A | S | I | L | E | E | U |   |
| B | O | A | S | O | L | V | U | E | S | V |   |   |
| A | L | T | O | D | E | B | I | T | I | D | E |   |
| R | E | A | R | M | E | R | E | T | I | R | E |   |
| D | E | R | M | E | F | O | R | E | R | M | I |   |
| E | S | E | R | V | I | C | E | E | P | I | E |   |

## PEDICURE

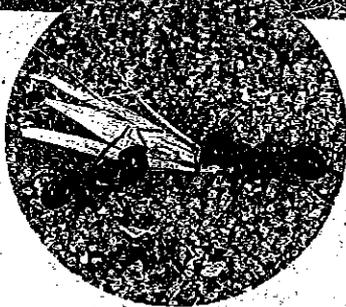
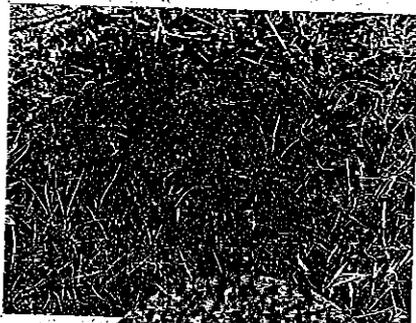
La pédicure sera présente Salle de la Mairie  
Le JEUDI 26 AVRIL

Il est indispensable de vous inscrire au plus tôt à la  
Mairie. Merci. Tel : 04 76 30 00 31.

# JARDINAGE

## LES FOURMIS SI ENVAHISSANTES

Certaines colonies comptent jusqu'à 50.000 fourmis... un petit monde dont le jardinier se passerait volontiers.



La fourmi noire porte un abdomen arrondi.

Les fourmis vivent en sociétés regroupant des reines fécondes, une multitude d'ouvrières sans ailes, et des soldats munis de puissantes mandibules. Elles s'installent et logent partout où elles peuvent trouver de la nourriture : dans le sol du jardin, dans les souches, mais également dans votre cuisine. Tout leur est bon pour installer très vite une fourmilière où elles se reproduiront sans fin.

Les fourmis favorisent en outre les invasions de pucerons, avec lesquels elles vivent en symbiose, en les protégeant de leurs prédateurs naturels.

### Les différentes espèces

Il existe sous nos climats plusieurs espèces de fourmis :

● La petite fourmi brune des jardins est reconnaissable à son abdomen pointu. Elle vit sous les pierres, dans les terrains sableux et cultivés. Elle vit en symbiose avec les pucerons et apprécie de se réfugier dans nos cuisines pour y trouver une nourriture sucrée.

● La fourmi noire des jardins porte un abdomen arrondi. Elle loge sous des pierres ou creuse des fourmilières qui sont reconnaissables au dôme de terre qui les surplombe. Elle favorise la présence des pucerons et s'attaque aux semis.

● La fourmi d'Argentine n'est présente que sur le littoral méditerranéen. Petite, brune, effilée, rapide, elle vit souvent en colonie très importante et peut s'installer dans les jardins comme dans nos maisons.

● La fourmi des trottoirs possède un corps incliné vers l'arrière. Fréquente le long des dallages et des allées, d'où son nom, elle forme de petits cratères de terre fine. Son principal inconvénient pour le jardinier se traduit par des morsures extrêmement douloureuses.

### Les dégâts des fourmis

Les fourmis se nourrissent surtout de sucre, du miellat des pucerons, mais aussi de graines ou de bourgeons sucrés, du suc des fleurs et des fruits. Elles dévorent également des insectes morts ou vifs, qu'elles capturent. Dans les jardins, les



Les fourmis se nourrissent du miellat des pucerons.

fourmis s'attaquent plus particulièrement :

- aux arbres fruitiers, à compter du moment où les fruits sont mûrs ;
- aux fleurs des arbres et arbustes d'ornement dont elles tirent le pollen ;
- aux graines et semences de légumes dont elles se nourrissent.

Dans la maison, elles n'hésitent pas à envahir placards et plinthes, où elles peuvent créer des fourmilières.

### Comment s'en débarrasser

Dans la maison, le mieux est d'installer au niveau du sol des pièges anti-fourmis à base d'arsinate de solium, ou des

boîtes appâts.

Sur la terrasse ou les murets, appliquez un gel de même composition. Les fourmis se nourrissent du produit qu'elles se repassent de l'une à l'autre, empoisonnant toute la fourmilière.

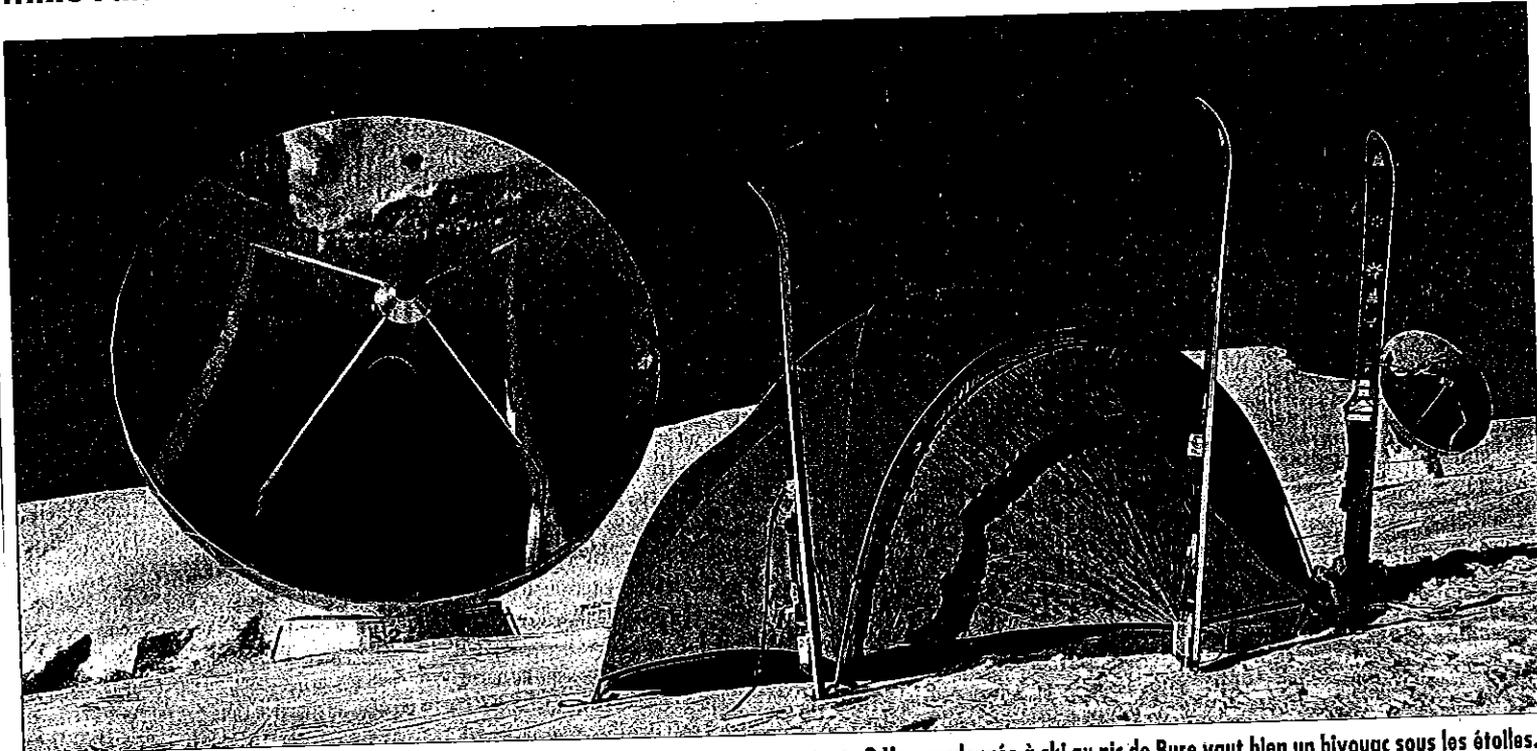
Au jardin, vous pouvez utiliser un aérosol à base de cyperméthrine si vous repérez un escadron, ou encore une solution en poudre à base de Fipronil. À défaut, les insecticides chocs pour les guêpes et frelons, également à base de Fipronil, sont très efficaces et vous en débarrasseront en quelques minutes.

## ➤ Conseils plus

- Si vous utilisez des produits en poudrage à l'extérieur sur une fourmilière, recouvrez celle-ci d'un grand pot de fleur pour éviter à vos animaux domestiques de venir lécher l'insecticide.
- De même, placez toujours les pièges à fourmis, dans la maison, hors d'atteinte des jeunes enfants et des chiens. Installez-les de préférence sous l'évier ou sous un meuble où ils seront difficilement accessibles.
- Dans les placards ou garde-manger placez un citron coupé en deux que vous laisserez moisir, et vous ne verrez plus de fourmis.

# Bivouac dans le monde de Bure

Désolé, venté, ridé de vagues de gel, c'est ainsi que s'offre à vous le plateau de Bure. Mais allez y voir, basculez derrière la brèche de la pierre percée. Sous les étoiles, vous trouverez mille raisons d'être enchanté et d'écouter le vent de votre imagination. Par Marc Fenoli.



Les astronomes y ont dressé leurs antennes paraboliques, pourquoi ne pas y poser sa tente ? Une randonnée à ski au pic de Bure vaut bien un bivouac sous les étoiles.

**O**n s'était attardé à table. Oh rien que du très sobre, mais bon, et arrosé, c'est dire, d'une demi Badoit. On s'était attardé et j'aurais dû m'en douter : Daniel Léon est un lève tard et ne sait donc pas programmer le réveil électronique des hôtels. La nature avait subrepticement repris ses droits sur ce fort dormeur au moment où il s'appliquait à nous concocter un lever vers les 7 h. Le lendemain, à 9 h 30 pétantes, nous n'avions pas encore émergé de nos couvertures et je dus secouer l'épaule de mon voisin à plusieurs reprises. J'étais un peu agacé de m'être laissé abuser, ce qui ne s'arrangea pas lorsque mon dormeur de coéquipier tint absolument à prendre une douche avant de

chausser les skis. « Tu crois vraiment... De toute façon, on va tout de suite avoir chaud... t'as vu le soleil... » Bon, ce que Daniel veut ! Petite tension, qui se changea en faillite d'amour propre lorsque l'hôtelier que nous avions prévenu d'un réveil matinal me demanda un sourire jusqu'aux oreilles si nous avions bien dormi. Facile. Pendant que Daniel lui expliquait que son système de programmation par téléphone ne marchait pas si bien que cela et qu'il devrait le faire vérifier, j'allais me cacher du côté du distributeur de café. Fragilisée par un repas gourmand et un copieux sommeil, cette fibre montagnarde dont nous sommes incontestablement pourvus devait se ressaisir.

Sous le soleil radieux en pleines

vacances de la zone A, la station de Superdévoly grouillait de monde. Nous quittâmes les Chardonnelles vers les 11 h 30 pour rejoindre skis aux pieds le télésiège des Chaumettes, à quelques coups de rame de là. Skis aux pieds et sacs à dos lourdement chargés : nourriture, duvet et tente isothermique. Nous passerions la prochaine nuit sur le plateau de Bure.

## Coup de Bure, coup de hure...

Quelques péripéties – dont je vous épargne la narration – et trois bonnes heures plus tard, de télésièges en téléskis, tant bien que mal, nous voilà parvenus en cime de station, au Pierra

d'Agnières. En-dessous de la fameuse pierre percée : une roche proéminente dans le trou de laquelle, à l'heure où nous arrivons, vient s'emboîter le disque solaire. Un signe du ciel, que je ne tentais cependant pas d'interpréter autrement que par un « *il se fait déjà tard* ».

Pour basculer dans le monde de Bure, il suffit de franchir la pente de neige, en-dessous de la brèche. Depuis le bas de ce raidillon, on distingue la main courante qui longe la crête. Plutôt que de se cramponner en chausson, on aura pris soin de chausser ses crampons, les derniers mètres de névé étant parfois gelés. Eventuellement, on pourra préparer une longe pour se vacher sur main courante. D'un coup d'un seul, c'est extrait de la station : le bruit de



Le "monolithe" (côté station) depuis la brèche de la roche percée. Nous sommes au seuil de ce lieu étrange et magnétique qu'est le plateau de Bure.

grande roue du télésiège de la Pierra et les cannes qui voltigent à vide perdent rapidement de sa réalité.

Les hauteurs de neige accumulées ces derniers jours sont impressionnantes. Parvenue sur le plateau, lorsque la pente s'adoucit, la main courante couvre le manteau neigeux, jusqu'à se perdre définitivement dans sa doublure. Un souffle, boit un coup. Le soleil tape intensément, j'imagine mes couleurs, l'effort et de cuisson, à partir de celles qu'exhibe Daniel. Dans le creux du plateau qui s'étale au-dessous de nous, les paraboles de l'observatoire astronomique jettent leurs feux d'argent. Plusieurs périscopes qui émergent de cette platitude ridée de vagues de gel. Le monde de Bure est étrange, hypermatériel, comme la chape blanche d'une forme parabolée tournée vers l'azur depuis les temps géologiques. Et ces machines de la science qui attendent un troisième type pour leur partie de cartes estives. Pour capter et analyser les ondes sonores venues du cosmos, l'en-

droit fut certes bien choisi : un lieu ombilical. Ici, parfois, la vitesse du vent atteint presque les 200 km/h. Et lorsqu'elle n'est pas balayée, la neige recouvre le plateau sous la forme d'une peau de rides. Ou d'écaillés selon l'ondulation du terrain et votre envie de voir les choses... Le vaste plateau s'infléchit donc en son centre pour relever progressivement l'échine vers le levant avant de donner un coup de tête décisif en son extrémité. Coup de Bure, coup de hure : le musée de la montagne culmine à 2 709 m, une proue dont la façade est, fière et droite, a reçu les assauts des Desmaison et Béghin.

Petite halte avant de nous diriger vers les bâtiments de l'observatoire. Le temps de lorgner la carte et les belles bâtisses montagneuses à l'entour. Oncle Paul et ses belles histoires prennent le micro. Entre Alpes du Sud et Alpes du Nord, le Dévoluy est un massif préalpin essentiellement calcaire. Ceux qui l'ont parcouru en été n'ont pas manqué de s'étonner de la blancheur quasi imma-

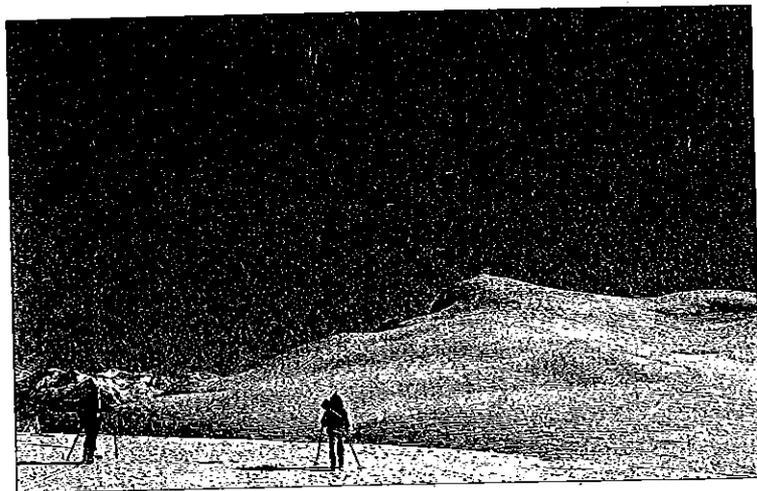
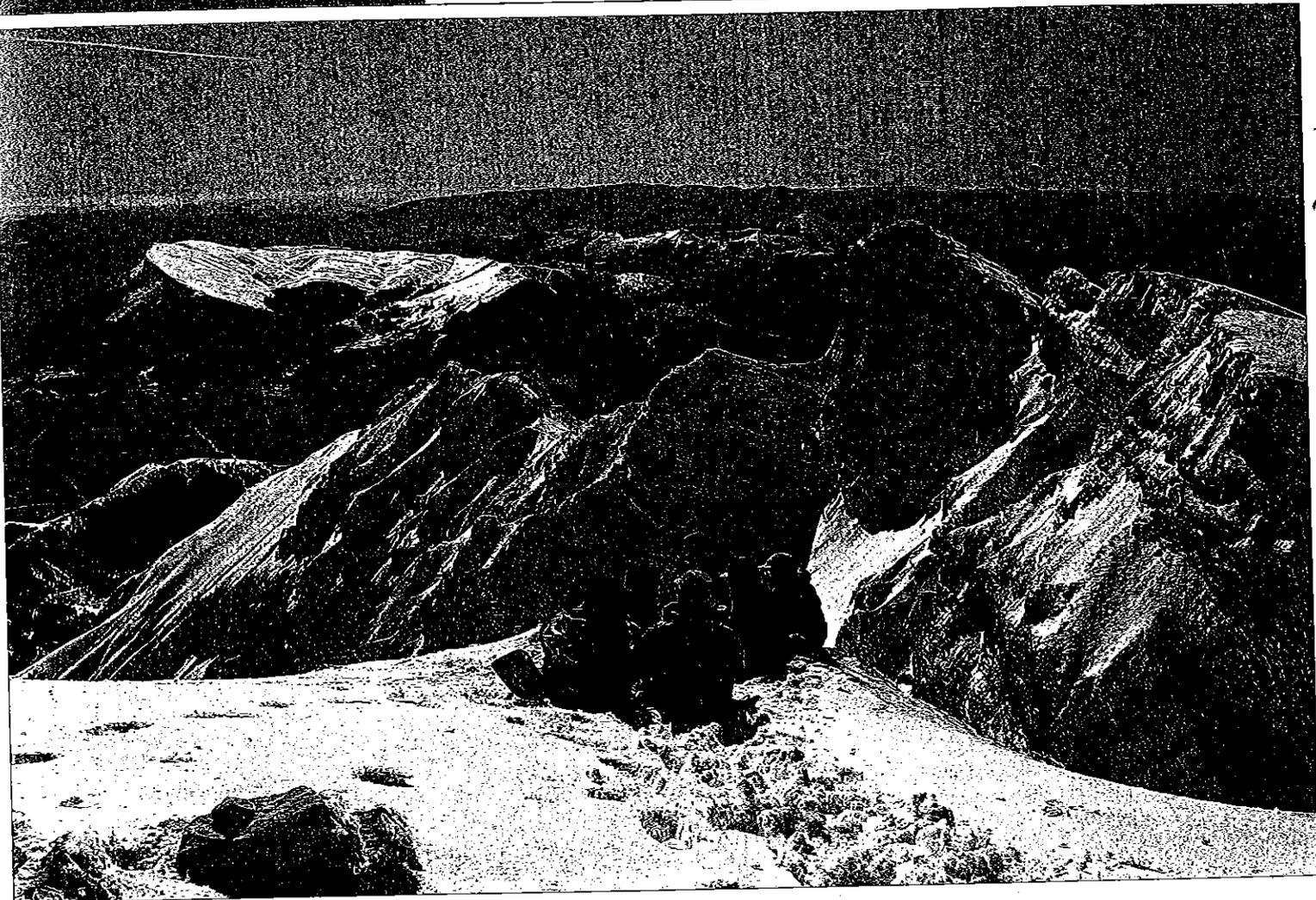
## L'observatoire astronomique

La station se compose de trois bâtiments : la gare du téléphérique, le hall d'assemblage et de réparation des télescopes, le bâtiment-vie (salon, salle à manger, chambres, bureaux, bibliothèque). Une quinzaine de permanents assurent la vie et le fonctionnement de l'observatoire : les cuisinières, l'équipe téléphérique qui a en charge l'entretien de la station, l'équipe technique dont le rôle est d'assurer la maintenance et l'amélioration de tous les équipements de l'interféromètre, les opérateurs dont le travail est d'effectuer les observations et d'assurer 24/24 h et toute l'année la sécurité des antennes.

Créé par l'IRAM (Institut de radioastronomie millimétrique), en fonctionnement depuis 1990, l'interféromètre de Bure est l'équivalent d'une grande antenne de 300 m de diamètre. Celle-ci est "reconstituée" par plusieurs antennes qui observent plusieurs fois la même source avec



des configurations différentes. L'image de l'objet observé ne sera obtenue qu'après un long travail informatique à partir de données recueillies à plusieurs semaines d'intervalle. Chaque antenne — ou radiotélescope — est un miroir de 15 mètres de diamètre (qui pèse 30 tonnes) ne doit pas se déformer sous l'effet de la chaleur et de son propre poids. Le miroir primaire de 200 m<sup>2</sup> est composé de 176 panneaux montés sur plus de 800 moteurs permettant d'ajuster leur surface au 60 millièmes de millimètres près.



térielle de sa roche. Pour sa plus grande partie, le Dévoluy est situé dans le département des Hautes Alpes, alors que son point culminant, l'Obiou, ce magnifique promontoire avancé vers le nord, se trouve en Isère et domine le Trièves. Hasard du découpage administratif dont les Hautes Alpes qui arborescent d'autres sommets se sont depuis longtemps remises.

Le plus grand synclinal perché de

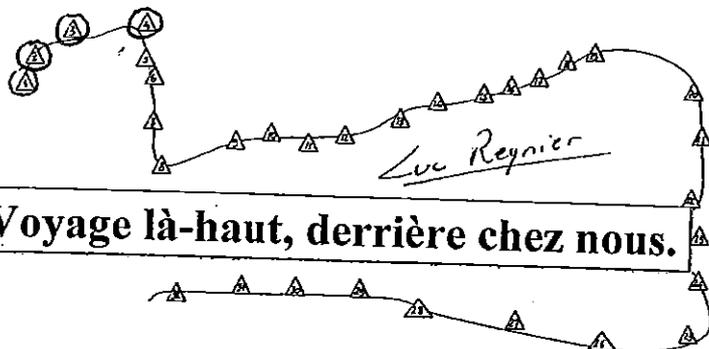
France est un véritable décor d'anticipation ou d'*heroic fantasy*. Le Dévoluy est triangulaire. Bermudien ? Pas sûr, mais les astronomes nous le diront plus tard ; en tout cas, les avions s'y perdent. S'y crashent même. Défendu par de hautes falaises, limité à l'est par le Drac – ce dragon d'eau de la légende – à l'ouest par le Grand Buëch, au sud par son cadet, le Petit Buëch, cette montagne joue à châteaux et donjons. Quant

Depuis le sommet du pic de Bure (À GAUCHE), on raconte que la vue peut conduire, vers le sud, jusqu'à la mer. La montagne de Ceüse, elle, est bien là, avec sa forme tranquille de volcan ourlée de blanc...

aux accès, ils sont peu nombreux : le col du Noyer à l'est, au sud le cours de la Béoux et, au nord, les extraordinaires gorges de la Souloise que l'on remonte depuis Corps suivant un cheminement quasi labyrinthique.

Le sous-sol n'est pas moins étrange. La grande et belle nudité des sommets, drapée ici et là par des chaos et des coulées de roches, cache d'énormes gouffres, les Chourums. Il y en a plusieurs centaines, et dans quelques-uns, véritables réservoirs d'eau du massif, une glace sculptée par les courants d'air s'accumule depuis des siècles. A partir de là, on peut tout imaginer sur la vie souterraine et l'*ice underground* du Dévoluy. Pour l'heure, et avant que le soleil ne soit trop bas, Daniel – qui est le spécialiste matériel de *Montagnes*

*Magazine*, vous l'aviez reconnu – entre en action. Il sort de mon sac – hé oui ! je l'avais portée jusque là – sa tente isothermique (bien que selon lui « *il n'existe pas à proprement parler de tente isothermique* », ce qui me rassure sur l'utilité de ses 4 kg 500) sous les arceaux de laquelle nous devrions douillement passer la nuit. Et alors là, c'est un véritable régal d'explications et de mode d'emploi depuis longtemps assimilé. Après la tente qui, de toute sa conception *high tech*, frime désormais et essaie de rivaliser avec les antennes paraboliques de l'observatoire, viennent les matelas. « *Le top du top, me dit-il. Indispensables pour ne pas se givrer le dos dans une tente posée à même la neige.* » ■



De la croix de Chamoux le Sanctuaire et l'Obiou.

Voyage là-haut, derrière chez nous.

Le CHAMOUX (2197 m), à l'est du col de l'Eterpat. Pour y accéder, une arête parfois effilée et cornichée en hiver vous permet de découvrir sans engagement le terrain de haute montagne. Quand la bise souffle la position à plat ventre est de rigueur, il m'est arrivé de planter aussi les piolets pour rester au sol. Lorsque le soleil chauffe, la descente en parapente le long de la crête en contournant le sanctuaire est fabuleuse. Le sommet vous offre le plus beau panorama possible sur le sanctuaire de la Salette.



**S**i on donnait un peu dans l'intello ? On a pris cette citation dans un bouquin d'un grimpeur peu connu de ses congénères (mais bien connu des amateurs de philosophie). Dans un texte de Michel Serres, on peut lire : « Les courses en montagne valent, pour écrire, dix bibliothèques. Qu'allez-vous faire en haute montagne à votre âge ? Préparer mon écriture. Étudiez, apprenez, certes il en restera toujours

quelque chose mais, surtout, entraînez le corps et faites lui confiance, car il se souvient de tout sans poids ni encombrements. Seule notre chair divine nous distingue des machines. L'intelligence humaine se distingue de l'artificielle par le corps, seul. L'exaltation jubilante n'émerge pas de la mélancolie mais du contact sans médiation avec le roc ! » Ça donne pas envie de grimper ?

*Patrick Edlinger, Jean-Michel Asselin*

Les enfants vivent souvent dans ce que l'on nomme "la toute puissance". Devenir adulte, c'est effacer ce mode de fonctionnement pour s'accorder à sa puissance réelle qui, elle, ne peut être totalitaire.

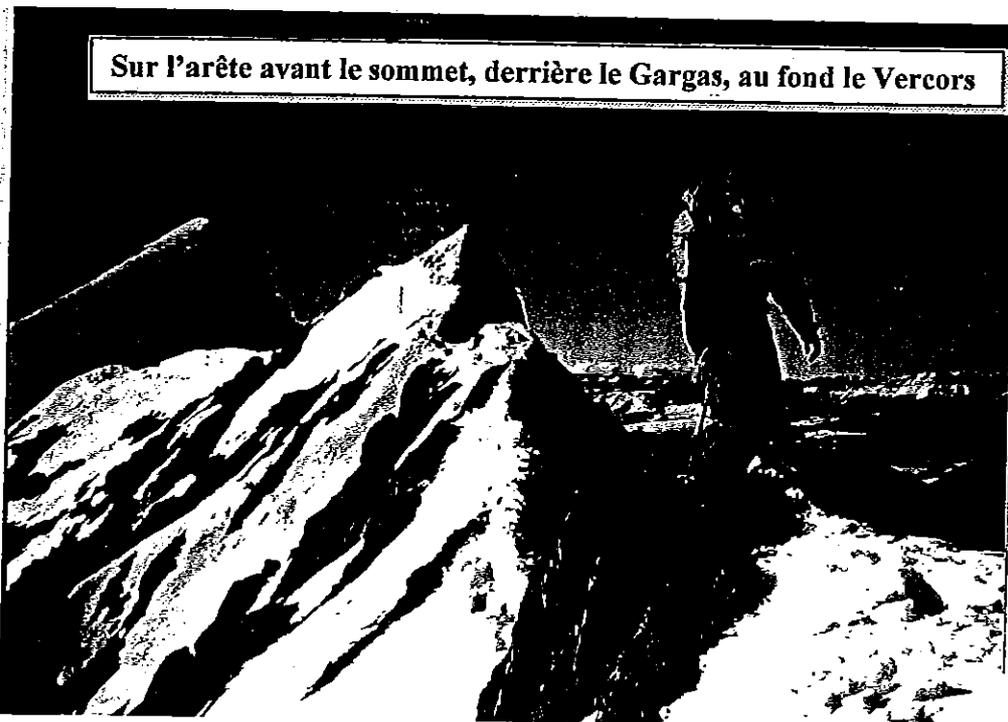
C'est pour cela que nous n'allons pas tous à l'Everest, que parmi ceux qui s'y rendent, certains échouent ou meurent.

L'alpinisme, c'est également la reconnaissance de son niveau, de ses possibilités. Toute transgression entraînant la galère, l'échec.

La passion de la montagne n'a pas besoin de cotations. Elle a besoin de passionnés. Elle a besoin de gens qui aiment simplement ce qu'ils font, non pas pour dire : « Je suis le plus beau, je suis le plus fort », plutôt pour affirmer : « Quel que soit le sommet dont je suis capable, c'est avant tout le témoignage de la merveille qu'est cette planète qui m'accueille ».

Grimper, c'est une chance merveilleuse. Quand on l'a, on dit merci. On fait partager, on raconte, on invite, on montre. C'est peut-être suffisant pour communiquer du bonheur. ■

Sur l'arête avant le sommet, derrière le Gargas, au fond le Vercors



# CAHIER DU JOUR

## CARNET ROSE

*C'est avec joie que nous avons appris la naissance de :*

**BENJAMIN**

Fils de Carole HODEMON et Jérôme CUCHET,  
Petit-fils de Marie-Claude et Bernard HODEMON,  
et de Jeanne-Marie et Jean-Pierre CUCHET.

*Sincères félicitations aux parents, grands-parents et arrière-grands-parents,  
et meilleurs vœux aux bébés.*

## CARNET BLANC

Le Samedi 10 Mars 2001, a été célébré, en l'Eglise de CORPS, le mariage de Séverine JOURDAN et de Frédéric MOUTIN, fille de Sylvie et Claude JOURDAN, fils de Anne et Bernard MOUTIN.

*Meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux couples et sincères félicitations à leur famille.*

## CARNET DE DEUIL

*Nous avons appris avec tristesse le décès de :*

**Paul JOUVE**

Oncle de Nadine JOUVE et de Gilles BARBE.

**Raymonde CUCHET**

Mère et belle-mère de Daniel et Paulette CUCHET.

**Pierre MARTIN**

Ancien agent EDF.

**Louis JAMIER**

Mari de Georgette, père et beau-père de Martine et Thierry ANDRE,  
Colette et Michel CIPIERE, et Monique JAMIER et François FERRY.

**René COZ**

Mari de Laurence BARACETTI, père de Olivier et Benoit.

*Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.*

## Rêves de Voyages

Je fais des rêves de voyages  
Je voudrais m'en retourner chez les miens  
Là-haut par-delà les nuages  
Sur la planète d'amour  
Où j'ai vu le jour

De vie en vie  
Parcourant l'Eternité  
J'ai tout appris de vos chagrins  
De vos misères  
Pour mieux vous aimer

Dans la boue je traîne mon fardeau  
Sous les coups les injures  
Je serre les poings courbant le dos  
Et mes larmes mêlées à vos larmes  
Font naître les ruisseaux

Dans la vallée des ombres  
Loin des bras de mon père  
Il m'arrive certains jours d'avoir froid  
D'avoir soif  
Des sources de joie

Alors j'attends la nuit et ses mystères  
Enfin pouvoir m'envoler  
Mon âme libérée quitte la terre  
Jusqu'aux étoiles de lumière  
Où je suis née.

Jocelyne MARIE-FRANCE

## CINÉ VADROUILLE

VENDREDI 20 AVRIL 2001

« LE PACTE DES LOUPS »

Salle polyvalente à CORPS

Notez d'ores et déjà sur vos agendas  
les prochaines projections du cinéma  
itinérant :

Les Vendredis 18 Mai et 15 Juin.  
(programme non communiqué)

## PAROISSE ST PIERRE JULIEN EYMARD

### HORAIRE DES MESSES

Sous-secteur pastoral de CORPS

Dimanche 1<sup>er</sup> AVRIL :

11H PELLAFOL  
Messe des Familles.

Dimanche 8 AVRIL :

9H LA SALLE EN BEAUMONT  
Messe des Rameaux.

Jeudi 12 AVRIL :

20H LES CÔTES DE CORPS  
Jeudi Saint.

Vendredi 13 AVRIL :

20H ST LAURENT EN BEAUMONT  
Vendredi Saint.

Samedi 14 AVRIL :

21H PELLAFOL  
Veillée Pascale.

Dimanche 15 AVRIL :

11H CORPS  
Pâques.

Dimanche 22 AVRIL :

11H MONESTIER D'AMBEL

Dimanche 29 AVRIL :

11H ST PIERRE DE MEAROTZ

Dimanche 6 MAI :

11H QUET EN BEAUMONT  
Messe des Familles.

Dimanche 13 MAI :

9H LA SALLE EN BEAUMONT

Dimanche 20 MAI :

11H CORPS

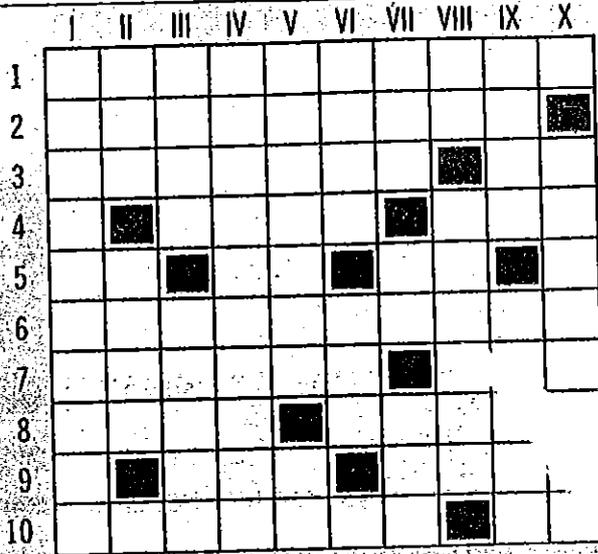
Jeudi 24 MAI :

9H ST LAURENT EN BEAUMONT  
Jeudi de l'Ascension.

Dimanche 27 MAI :

11H PELLAFOL

# MOTS CROISES



**Horizontalement :** 1. Telle une vedette qui n'a pas la vedette. 2. Ils n'apprennent rien de nouveau. 3. Récit de Xénophon. Est enlevé à l'oreille. 4. Forte tête. Apporte une note de frais. 5. Raccourci musical. Architecte espa-

gnol. Cycle ancestral. 6. Une voix lui suffit pour être élu. 7. Belle prise. A son maître dans la marine. 8. Y vas. Une façon d'encourager le toucher. 9. Colle aussi bien au couard qu'au gourmand. On ne peut le retenir quand il se dissipe. 10. Solitaire mais pas forcément brillant. Quartier de Versailles.

**Verticalement :** I. Usager d'un téléphone sans fil ? II. Un ou soixante mille sujets anglais. Sont vachement nourrissants. III. Poêle rouge. Ses expressions sont plustes. IV. Entre en vigueur. V. Enfant ignorance. Participe. VI. Elle en occupe. VII. Sérieuse économie. VIII. Œuvre du Moyen d'expression. Ibsen l'eut pour devise. VIII. Elles sont particulières en hiver. Manque de certitude. IX. Réunion plénière de cardinaux. Elle est facile à attraper. X. C'est parfois mettre au courant.

## SOLUTION DES JEUX

# MOTS CASES

## PAGE CUISINE

**Mots de 8 lettres :** bachoter - bailleur - ballotes - bariolée - beuverie - bombarde - boursier - couderai - émottera - macaroni.

**7 lettres :** bielles - retirer - rivière - ruelles - service.

**6 lettres :** babies - élever - émeute - graine - orient - réarmé - siègea - Tatars.

**5 lettres :** ailée - amont - amour - asile - baies - bonus - débit - derme - forer - limée - lutte - mares - mitée - sahib - uvale.

**4 lettres :** âgée - alto - broc - demi - écho - épié - gone - hure - Inde - lion - noms - orme - rare - vues.

**3 lettres :** âne - bat - boa - été - ide - ion - ira - ire - mer - ode - ors - rai - Sée - sir - sol - une.

**2 lettres :** ça - eu - fi - Gé - mi - or.

